



# Créer l'avenir ensemble

Rapport annuel 2024

**nwmo**

NUCLEAR WASTE  
MANAGEMENT  
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION  
DES DÉCHETS  
NUCLÉAIRES



## **Déclaration de reconnaissance du territoire**

La Société de gestion des déchets nucléaires reconnaît que, depuis notre création, nous avons oeuvré au sein de plusieurs territoires autochtones. Nous sommes reconnaissants envers les collectivités autochtones et municipales qui ont travaillé avec nous pendant plus de 20 ans.

En 2024, nous avons choisi la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace comme hôtes pour le site d'un dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié. Dans ce contexte, nous reconnaissons que nous travaillerons dès aujourd'hui et dans le futur dans le nord-ouest de l'Ontario, avec les collectivités de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et du canton d'Ignace, ainsi qu'avec les collectivités voisines.

En 2024, dans le sud de l'Ontario, nous avons travaillé avec la Nation ojibwée de Saugeen et la municipalité de South Bruce. Nous tenons à remercier les collectivités de la Nation ojibwée de Saugeen et la municipalité de South Bruce pour l'engagement qu'elles ont manifesté au cours du processus de sélection d'un site.

Nous reconnaissons en outre que nous avons le privilège de travailler avec d'autres Premières Nations et organisations autochtones, avec des collectivités métisses et la Nation métisse de l'Ontario, de même qu'avec plusieurs collectivités municipales, qui ont toutes manifesté leur intérêt à en apprendre davantage sur nos travaux.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la réconciliation, nous reconnaissons les injustices qu'ont subi et que subissent encore aujourd'hui de trop nombreuses collectivités autochtones. Nous nous engageons à contribuer à soutenir le bien-être des collectivités avec lesquelles nous travaillons.



NUCLEAR WASTE SOCIÉTÉ DE GESTION  
MANAGEMENT DES DÉCHETS  
ORGANIZATION NUCLÉAIRES

L'honorable Jonathan Wilkinson  
Ministre, Énergie et Ressources naturelles du Canada  
Ottawa (ON) K1A 0A6

Mars 2025

Monsieur le Ministre,

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) pour l'exercice financier 2024.

Nous présentons ce rapport conformément aux articles 16(1), 16(2) et 23(1) de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Afin de nous acquitter de nos obligations se rapportant à l'article 24 de la loi, nous mettons également ce rapport à la disposition du public.

Respectueusement soumis,

Glenn Jager  
Président du  
Conseil d'administration

Laurie Swami  
Présidente et  
chef de la direction



## Table des matières

Message de Glenn Jager, président du Conseil d'administration de la SGDN	4
Message de Laurie Swami, présidente et chef de la direction de la SGDN.....	6
Présentation de la SGDN.....	9
Alignement sur les perspectives autochtones .....	24
Concertation avec les collectivités .....	30
Évaluation des sites .....	34
Ingénierie, sûreté et recherche technique .....	36
Collaboration internationale .....	39
Planification du transport .....	42
Préparation organisationnelle .....	45
Préparation au processus de décision réglementaire .....	48
Gouvernance et reddition de comptes.....	50
Veiller à ce que les fonds nécessaires soient en place .....	58
Rapport de l'auditeur et états financiers consolidés .....	70

## Message de Glenn Jager, président du Conseil d'administration de la SGDN



En 2024, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), en collaboration avec la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace, a écrit une page d'histoire.

À l'heure où nous faisons de plus en plus appel à l'énergie nucléaire pour atteindre nos objectifs climatiques, les progrès réalisés par la SGDN dans l'élaboration d'un modèle de gestion responsable de l'environnement constituent une véritable source d'inspiration.

Après des années d'études techniques et de mise en oeuvre d'un processus de sélection d'un site à l'initiative des collectivités, la SGDN est parvenue à choisir en toute confiance la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace, dans le nord-ouest de l'Ontario, comme hôtes pour le site futur pour le dépôt géologique en profondeur canadien de combustible nucléaire irradié.

Depuis le début, la SGDN a affirmé que pour réussir, les solutions de gestion des déchets nucléaires doivent non seulement être techniquement valables, mais aussi refléter ce que nous avons entendu dans le cadre du dialogue avec le public. Le résultat du processus de sélection d'un site fondé sur le consentement montre que c'est possible — et cela n'a été possible *que* parce que ces collectivités ont démontré leur consentement à aller de l'avant.

L'ensemble de ce projet a été défini par le courage que nous avons eu de penser autrement et d'adopter une approche unique dans les annales des grands projets d'infrastructure. L'atteinte de ce jalon souligne l'importance d'un dialogue ouvert avec les collectivités participantes, qui ont partagé leurs points de vue, remis en question les hypothèses avancées et imaginé un avenir meilleur pour leurs régions respectives.

À titre d'exemple, nous avons forgé ensemble l'un des accords les plus importants de l'histoire du Canada entre une organisation chargée du développement d'un projet d'infrastructure et une Première Nation. La Nation ojibwée de Wabigoon Lake a défini ce que la réconciliation signifie pour sa collectivité et le rôle que ce projet jouera dans son avenir. De plus, elle élaborera et mettra en oeuvre un Processus d'évaluation et d'approbation réglementaire (PEAR) dirigé par des Autochtones, qui lui fournira un moyen important de protéger les valeurs et les lois anichinabées de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake. La SGDN est résolue à collaborer avec la Nation ojibwée de Wabigoon Lake à la mise en oeuvre de son processus souverain et historique.

Le Conseil d'administration souhaite également exprimer sa gratitude envers la Nation ojibwée de Saugeen et la municipalité de South Bruce, les collectivités de l'autre région participante encore envisagée en 2024. Nous les remercions pour l'esprit de collaboration et la volonté d'en apprendre davantage sur le projet dont elles ont fait preuve pendant plus d'une décennie.

Par leur leadership réfléchi, les collectivités qui ont participé au processus ont permis au Canada de renforcer sa position comme un des leaders mondiaux en matière de gestion des déchets nucléaires. Ceci, combiné à l'expertise technique de la SGDN et à son engagement en faveur de la sûreté d'un point de vue social, donne au Conseil d'administration la certitude que le choix du site est bel et bien une étape historique qui tiendra la route.

Les travaux menés par la SGDN en 2024 lui ont permis d'être fin prête à participer au processus de décision réglementaire, dans le cadre duquel la sûreté du projet sera confirmée de manière indépendante, à la fois par la Commission canadienne de sûreté nucléaire et par le processus d'évaluation d'impact du gouvernement du Canada. Ce processus pluriannuel donnera une fois de plus aux Canadiens et aux peuples autochtones l'occasion de faire entendre leur voix sur un projet qui s'étendra sur plusieurs générations.

Il en va de même pour le projet visant à assurer la gestion sûre des déchets radioactifs de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible dans un dépôt géologique en profondeur, une nouvelle responsabilité importante pour la SGDN. En 2024, la SGDN s'est appuyée sur son expérience pour élaborer un processus qui permettra de trouver un emplacement sûr associé à des hôtes informés et consentants pour ce dépôt. Ce processus de sélection d'un site sera validé par un programme de concertation publique et évoluera en tenant compte de ce que la SGDN entendra des Canadiens et des peuples autochtones. Bien qu'il soit encore tôt, les progrès réalisés jusqu'à présent sont encourageants et contribuent à démontrer que le Canada dispose effectivement d'un plan de gestion pour tous ses déchets nucléaires.

La dernière année montre que la SGDN continue de s'appuyer sur ses points forts, tout en faisant preuve de leadership en tant qu'organisation axée sur la connaissance, vouée à l'excellence et réellement attachée à l'objectif commun de protéger les gens et l'environnement.

Cela se reflète dans la vision, la mission et les valeurs, qui ont été mises à jour et qui sont énoncées dans ce rapport annuel. Ces piliers de l'organisation garantiront que la SGDN sera bien placée pour prendre de solides décisions et pour instaurer une culture qui lui permettra de s'acquitter de ses responsabilités envers les Canadiens et les peuples autochtones.

Sa vision renouvelée, en particulier — « Être à la fine pointe des solutions de gestion des déchets nucléaires qui créeront un avenir sûr et propre » — prépare parfaitement le terrain pour le chapitre à venir. Une personne qui travaillait dans l'industrie nucléaire il y a seulement 10 ans n'aurait probablement pas imaginé le chemin qui allait être parcouru jusqu'aujourd'hui pour trouver des solutions aux sous-produits de l'innovation nucléaire.

Aujourd'hui, nous savons qu'en travaillant ensemble, non seulement des progrès sont possibles, mais qu'il y a aussi beaucoup plus à venir.



Glenn Jager  
Président du Conseil d'administration

## Message de Laurie Swami, présidente et chef de la direction de la SGDN



À la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), nous avons une responsabilité importante envers les Canadiens et les peuples autochtones. Nous devons travailler ensemble pour trouver des solutions à un défi complexe et multigénérationnel : la gestion à long terme sûre des déchets radioactifs.

J'ai le privilège de pouvoir dire que chaque année que j'ai passée à la SGDN, j'ai été témoin de l'évolution de ce parcours de gestion environnementale. En 2024, nous avons vécu un chapitre tout à fait unique.

Nous avons fait des progrès importants au cours de l'année, qu'il s'agisse de l'avancement de notre programme d'ingénierie et technique, en étroite collaboration avec nos partenaires internationaux, à celui de notre programme de concertation publique destiné à étayer le dossier de sûreté sociale du projet. En cours de route, nous avons continué à répondre à des questions difficiles, à écouter les commentaires des gens et à faire partager nos connaissances.

Puis, en novembre, nous avons franchi l'étape la plus importante à ce jour dans notre cheminement continu vers la protection des gens et de l'environnement : la sélection de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et du canton d'Ignace comme collectivités hôtes du dépôt géologique en profondeur canadien de combustible nucléaire irradié.

La barre avait été placée très haut dès le départ. Nous devions trouver un site sûr d'un point de vue technique et où le combustible nucléaire irradié allait pouvoir être acheminé en toute sûreté. Il fallait aussi, et c'était tout aussi important, que ce site soit situé dans une région dont les collectivités hôtes comprendraient le projet et appuieraient sa réalisation. Le site que nous avons choisi répond à toutes ces exigences, et c'est avec confiance que nous passons désormais à la phase suivante du projet.

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers la Nation ojibwée de Saugeen et la municipalité de South Bruce pour leur participation engagée au processus de sélection d'un site, y compris tout au long de l'année 2024, alors qu'elles constituaient encore ensemble l'une des deux régions à l'étude. Et nous sommes reconnaissants pour la relation de collaboration que nous partageons avec les collectivités de cette région.

L'atteinte de ce jalon crucial n'a été possible que grâce au dévouement et à l'esprit d'initiative des collectivités qui ont participé au processus de sélection d'un site pendant plus d'une décennie et qui ont pris des décisions réfléchies sur l'avenir de leurs milieux de vie. Elles ont notamment travaillé en étroite collaboration avec nous en 2024 pour finaliser les accords d'hébergement et élaborer leurs propres processus destinés à démontrer leur consentement à accueillir le projet, d'une manière qui reflète la vision qu'elles s'étaient donnée.

Notre accord d'hébergement et notre collaboration avec la Nation ojibwée de Wabigoon Lake sont conformes à l'engagement que nous avons pris en tant qu'organisation de cheminer sur la voie de la réconciliation, en reconnaissant les injustices historiques et actuelles subies par les peuples autochtones. De plus, notre accord d'hébergement du dépôt avec le canton d'Ignace apportera des avantages multigénérationnels à la région, y compris des possibilités pour les jeunes.

Cet engagement à favoriser la collaboration, la prise de décision axée sur les besoins des collectivités et la réconciliation restera au cœur de notre travail.

Maintenant que nous clôturons ce chapitre, nous en ouvrons un autre. Nous allons désormais entamer le processus rigoureux de prise de décision réglementaire, qui permettra de confirmer de manière indépendante la sûreté du dépôt, telle que nous l'avons évaluée. Parallèlement à ce processus réglementé par le gouvernement fédéral, nous serons également assujettis au processus réglementaire souverain de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake.

Ce que j'attends avec le plus d'impatience, c'est de voir ces processus offrir une nouvelle occasion aux Canadiens et aux peuples autochtones de faire entendre leur voix sur cet important projet. Alors que le processus de sélection d'un site a donné aux collectivités à l'étude l'occasion de réfléchir à leur éventuel consentement à participer au processus de décision réglementaire et de l'exprimer, cette prochaine phase offrira de nouvelles possibilités aux gens de poser des questions, de partager leurs connaissances et de façonner l'avenir.

De même, nous avons travaillé tout au long de l'année 2024 pour planifier la façon dont nous entendrons le public au sujet de notre plus récente responsabilité : faire progresser le projet de dépôt géologique en profondeur canadien pour les déchets radioactifs de moyenne activité, les déchets de haute activité autres que le combustible et possiblement le combustible irradié issu des nouveaux projets nucléaires.

Dans un premier temps, nous sommes en train d'élaborer un processus préliminaire de sélection d'un site sûr associé à des hôtes informés et consentants, que nous soumettrons à l'examen du public à partir de 2025. Je suis convaincue que notre excellence technique et notre expérience de plus de 20 ans en matière de concertation contribueront à dessiner une solide voie d'avenir.

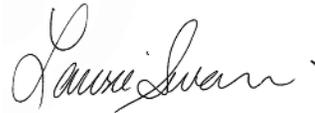
Cet engagement à écouter, à apprendre et à créer des solutions ensemble est au cœur de ce que nous sommes à la SGDN. Et cela ne changera pas, même si notre organisation est appelée à évoluer. Alors que nous nous préparons à nous mobiliser vers le site et que notre travail lié au second projet de dépôt progresse, notre culture fondée sur un objectif commun, l'excellence et la camaraderie perdurera.

Je peux l'affirmer parce que le changement, aussi difficile soit-il, est plus facile à réaliser lorsque des valeurs fortes guident nos décisions. Notre nouvel ensemble de valeurs organisationnelles, énoncé dans ce rapport annuel, s'appuie sur nos forces et reflète nos ambitions d'avenir.

Je ne saurais être plus fière de nos gens, qui continuent d'incarner l'esprit d'ouverture et de collaboration qui définit notre organisation. C'est grâce à eux et à leur étroite collaboration avec leurs collègues et les collectivités que nous avons franchi une étape historique en 2024 et que nous pouvons maintenant entreprendre nos nouvelles activités avec confiance.

En trouvant aujourd'hui ensemble des solutions tangibles à des problèmes complexes, nous créons un avenir meilleur, y compris pour ceux et celles qui viendront longtemps après nous. C'est ce que les Canadiens et les peuples autochtones nous ont dit vouloir lorsque nous avons amorcé nos travaux et ce cap continuera à orienter nos efforts.

C'est avec humilité que je constate la confiance avec laquelle les personnes, les collectivités et nos partenaires de l'industrie continuent de nous suivre le long de notre parcours. Et je suis persuadée que nous pourrions continuer à créer ensemble un avenir sûr — un avenir où les gens et l'environnement seront protégés.



Laurie Swami  
Présidente et chef de la direction

## Présentation de la SGDN



*Le dépôt géologique en profondeur pour le combustible nucléaire irradié est une solution de gestion à long terme sûre qui protégera les gens et l'environnement.*

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) est une organisation à but non lucratif qui est chargée d'assurer la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié au sein d'un dépôt géologique en profondeur, d'une manière qui protégera les gens et l'environnement pour les générations à venir.

Nous commençons également à planifier la gestion à long terme sûre, dans un second dépôt géologique en profondeur, des déchets de moyenne activité, des déchets de haute activité autres que le combustible et possiblement du combustible nucléaire irradié issu des nouveaux projets nucléaires.

Notre rapport annuel fournit un compte rendu des activités que nous avons menées au cours de la dernière année pour mettre en oeuvre ce travail important et fait le point sur notre situation financière.

En 2024, nous avons énormément progressé dans la mise en oeuvre du plan canadien pour le dépôt de combustible nucléaire irradié. Nous avons continué à collaborer avec les peuples autochtones, les collectivités, les experts de l'industrie, les décideurs gouvernementaux, nos homologues étrangers et d'autres pour préparer le jalon du choix d'un site de dépôt et les étapes qui suivront.

En novembre 2024, nous avons choisi la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace comme hôtes pour le dépôt.

Il s'agit d'un moment historique. Le Canada va maintenant passer à une nouvelle étape de ce projet important, qui protégera les gens et l'environnement, y compris l'eau, tout en soutenant ses objectifs en matière de sécurité énergétique et de changement climatique.

Même si l'annonce du choix d'un site a représenté un jalon historique pour la SGDN, les Canadiens et les peuples autochtones, il ne s'agit en aucun cas de la fin du processus.

Nous fermons un chapitre, mais nous en ouvrons un autre — celui du processus de décision réglementaire.

Ce processus rigoureux permettra de confirmer de manière indépendante la compréhension que se fait la SGDN de la sûreté du dépôt et offrira au public de nouvelles possibilités de continuer de faire entendre sa voix sur ce projet important. Nous sommes résolus à satisfaire à toutes les normes et exigences réglementaires en vigueur en matière de protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité des gens et de l'environnement. Pour en savoir plus sur la façon dont notre travail est réglementé, rendez-vous à l'adresse [nwmo.ca/reglementation](http://nwmo.ca/reglementation).

En parallèle, la SGDN participera au Processus d'évaluation et d'approbation réglementaire (PEAR) de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake. Le processus examinera le projet en fonction des valeurs anichinabées de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et suivant des processus anichinabés.

Nous sommes impatients d'entendre les Canadiens et les peuples autochtones au cours de cette prochaine étape du plan canadien de gestion à long terme sûr du combustible nucléaire irradié.

En plus de travailler à l'avancement du plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié, nous avons progressé vis-à-vis de la nouvelle responsabilité que nous avons de gérer en toute sûreté et à long terme les déchets radioactifs de moyenne activité et les déchets de haute activité autres que le combustible. Cette responsabilité importante nous a été confiée entre autres en raison de nos plus de 20 années d'expérience de concertation et de notre expertise technique. En 2024, nous avons poursuivi l'élaboration du processus de sélection d'un site pour ce second projet de dépôt, dont le document sera publié à des fins de concertation publique en 2025.

L'adaptabilité est au coeur de notre organisation. Au cas où nous aurions un jour besoin d'une capacité supplémentaire, nous étudierons également la possibilité d'inclure le nouveau combustible irradié provenant des petits réacteurs modulaires et d'autres nouveaux projets nucléaires dans le même dépôt que celui que nous utiliserons pour gérer les déchets de moyenne activité et les déchets de haute activité autres que le combustible.

En 2024, nous avons continué à collaborer avec les propriétaires actuels de déchets et les nouveaux promoteurs nucléaires afin de mieux comprendre les volumes et les types de déchets que généreraient leurs possibles nouvelles installations.

Allant de l'avant, nous demeurons résolus à cocréer pour les peuples autochtones un avenir commun fondé sur les droits, l'équité et le bien-être. Pour ce faire, nous continuerons à fournir au personnel de la SGDN et à nos partenaires extérieurs des formations sur la réconciliation et à aligner notre travail technique et de concertation sur le savoir autochtone. De la planification du transport jusqu'à la création du processus de sélection d'un site pour ce dépôt, les connaissances et les visions du monde autochtones continueront à façonner notre travail.

*Je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude à l'égard des collectivités de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et du canton d'Ignace ainsi qu'aux nombreuses autres collectivités qui ont participé au processus de sélection d'un site pour le leadership consciencieux et l'engagement actif dont elles ont fait preuve. Je félicite également la SGDN pour son travail acharné et de longue haleine et pour les progrès qu'elle continue d'accomplir dans la mise en oeuvre d'un plan sûr, responsable et éclairé. Grâce à notre engagement en matière de santé, de sûreté et de réglementation responsable, l'énergie nucléaire canadienne continuera à alimenter les collectivités du pays et nos alliés dans le monde entier, offrant en même temps des emplois et des possibilités aux Canadiens pour des générations à venir.*

**— L'honorable Jonathan Wilkinson**  
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

*Je remercie les dirigeants de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et du canton d'Ignace pour leur leadership et leur consentement à accueillir ce projet d'une importance capitale. Alors que notre gouvernement travaille à élargir notre parc nucléaire sans émissions pour répondre à la demande croissante d'énergie, l'Ontario est en train de consolider sa position de chef de file mondial dans chaque étape du cycle nucléaire – et cette réussite de la SGDN n'en est que le dernier exemple.*

**— L'honorable Stephen Lecce**  
Ministre de l'Énergie et de l'Électrification de l'Ontario

## ÉCLAIRER ET GUIDER NOS TRAVAUX

La vision, la mission et les valeurs de la SGDN sont des éléments fondamentaux qui guident nos stratégies, notre prise de décision et notre culture.

En 2024, nous avons commencé à nous transformer compte tenu des progrès réalisés dans l'acquittement de nos responsabilités liées à la gestion sûre du combustible nucléaire irradié et à celle des déchets radioactifs de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible. Le moment important était venu de réimaginer les piliers de notre organisation.

Les énoncés révisés publiés ici incarnent les points forts qui nous ont permis de progresser jusqu'à présent, mais démontrent en même temps nos ambitions pour l'avenir.

Même si notre organisation évolue, notre objectif sera toujours de protéger les gens et l'environnement. Nous nous réjouissons à l'avance de pouvoir nous appuyer sur cette nouvelle vision, cette nouvelle mission et ces nouvelles valeurs pour guider notre travail dans les années à venir.

### VISION

Être à la fine pointe des solutions de gestion des déchets nucléaires qui créeront un avenir sûr et propre.

### MISSION

Prendre aujourd'hui les mesures nécessaires pour assurer la gestion sûre des déchets nucléaires canadiens dans des dépôts géologiques en profondeur pour les générations à venir, en collaboration avec les Canadiens et les peuples autochtones.

### VALEURS

#### ANCRÉE PAR UN OBJECTIF COMMUN À TOUS



La sûreté guide tout ce que nous faisons. Nous avons la responsabilité de protéger les générations futures et l'environnement, y compris l'eau.

#### AGIR AVEC OUVERTURE



Nous sommes des apprenants à vie, qui n'avons pas peur de poser des questions épineuses, de chercher des réponses, d'écouter ce que les gens ont à dire et de prendre nos responsabilités au fur et à mesure que nous avançons dans notre travail. Nous travaillons avec les Canadiens, les peuples autochtones et nos partenaires internationaux pour transmettre ce que nous apprenons et créer ensemble un avenir meilleur.

#### AVANCER SUR LE CHEMIN DE LA RÉCONCILIATION



Nous nous efforçons dans chacune de nos actions de respecter les droits des peuples autochtones, de les traiter avec équité, de favoriser leur bien-être et d'honorer leur lien spirituel avec le territoire. Nous sommes reconnaissants de pouvoir bénéficier de l'expertise et des expériences vécues des peuples autochtones.

## UN CADRE ETHIQUE ET SOCIAL

Nous sommes guidés par un [Cadre éthique et social](#) qui a été publié pour la première fois en 2004. Il a été élaboré avec la participation d'éminents éthiciens canadiens et de leaders d'opinion autochtones au cours de la phase d'étude de nos travaux. Nous continuons à nous appuyer sur ce cadre tout au long de l'avancement du projet.

Le Cadre éthique et social incorpore les principes suivants :

- Le respect de la vie sous toutes ses formes, y compris la minimisation du tort causé aux êtres humains et aux autres créatures sensibles;
- Le respect des générations futures d'êtres humains, des autres espèces et de la biosphère en général;
- Le respect des peuples et des cultures;
- La justice pour tous les groupes, toutes les régions et toutes les générations;
- L'équité pour toutes les personnes concernées et plus particulièrement pour les minorités et les groupes marginalisés;
- La prise en compte des différentes valeurs et interprétations que les diverses personnes et organisations apportent au dialogue.

## GESTION ADAPTATIVE PROGRESSIVE

Le plan canadien de gestion à long terme sûr du combustible nucléaire irradié, appelé Gestion adaptative progressive, comprend un plan technique et une stratégie de mise en oeuvre progressive et flexible. C'est à la fois une méthode technique (ce que nous envisageons de construire) et une approche de gestion (comment nous entendons travailler avec les gens pour y parvenir). La méthode technique consiste à construire un dépôt géologique en profondeur au sein d'une formation rocheuse appropriée pour confiner et isoler en toute sûreté le combustible nucléaire irradié. L'approche de gestion a comme élément central un processus de décision progressif et adaptatif qui est soutenu par la concertation publique et l'apprentissage continu.

### Méthode technique

- Confinement et isolement centralisés du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur
- Surveillance continue
- Possibilité de récupération
- Étape *facultative* d'entreposage temporaire (non comprise dans le plan de mise en oeuvre actuel)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Nous ne prévoyons pas que l'étape facultative d'entreposage temporaire sera requise, puisque le combustible irradié demeurera dans les installations provisoires de stockage jusqu'à ce que le dépôt soit mis en service.

### Approche de gestion

- Flexibilité dans l'échéancier et la méthode de mise en oeuvre
- Processus décisionnel progressif et adaptatif
- Adaptation aux progrès de la technologie et de la recherche, au savoir autochtone et aux valeurs sociétales
- Processus de sélection d'un site ouvert, inclusif et équitable pour trouver des hôtes informés et consentants
- Concertation soutenue avec les gens et les collectivités tout au long de la mise en oeuvre

Initialement, 22 collectivités avaient exprimé l'intérêt à en apprendre davantage et à explorer leur aptitude à accueillir le projet. Nous avons progressivement réduit notre champ d'action au fil d'études techniques de plus en plus approfondies et d'échanges avec ces collectivités, les collectivités voisines et les peuples autochtones.

En novembre 2024, nous avons choisi la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace comme hôtes pour le site futur du dépôt géologique en profondeur canadien de combustible nucléaire irradié.

Après des études techniques exhaustives et une concertation approfondie avec les collectivités, nous avons déterminé que le site que nous avons choisi pour amorcer le processus de décision réglementaire répond aux critères prioritaires que nous avons définis dès le départ : il peut confiner et isoler de manière sûre le combustible nucléaire irradié canadien, le combustible nucléaire irradié peut y être acheminé de manière sûre et les membres de la municipalité et de la Première Nation d'accueil ont confirmé qu'ils étaient favorables à la poursuite du projet dans leur région.

Nous sommes reconnaissants envers la Nation ojibwée de Saugeen, la municipalité de South Bruce et toutes les collectivités à la tête de ce processus de sélection d'un site pour leur temps, leur engagement à apprendre et leur passion pour le bien-être de leurs résidents. Cela inclut les conseils que nous avons reçus des peuples autochtones et qui nous aident à continuer à comprendre comment nous pouvons réparer les injustices historiques et actuelles, tout en cocréant un avenir meilleur. Grâce au leadership extraordinaire manifesté par les municipalités, les Premières Nations et les collectivités métisses au cours des nombreuses années qu'a duré notre processus de sélection d'un site axé sur les besoins des collectivités, nous avons réussi à identifier un site qui constitue un emplacement sûr pour la construction d'un dépôt et qui est associé à des hôtes informés et consentants.

Le plan canadien est conçu pour être adaptatif. La prochaine phase de notre travail est désormais lancée et nous sommes impatients d'avancer dans la réalisation de ce plan qui permettra de protéger les gens et l'environnement pour les générations à venir.

*La [Nation ojibwée de Wabigoon Lake] considère que notre rôle en tant qu'hôte du combustible nucléaire irradié canadien représente l'une des responsabilités les plus importantes de notre époque. Nous ne pouvons pas ignorer ce défi et permettre qu'il devienne un fardeau pour les générations futures.*

— Clayton Wetelainen

Chef de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake

*Le canton d'Ignace est honoré et ravi d'avoir été choisi par la Société de gestion des déchets nucléaires comme site d'un dépôt géologique en profondeur où sera stocké le combustible nucléaire irradié canadien. [Ceci] marque le début de l'avenir de notre collectivité, de ses résidents, de sa jeunesse et de ses générations futures. Nous allons maintenant commencer à participer pleinement et avec engagement et dévouement au processus qui mènera à l'établissement du tout premier dépôt géologique en profondeur au Canada, en gardant comme objectif le renforcement de notre collectivité et de notre région et la prospérité future de tout le nord-ouest de l'Ontario.*

— Kim Baigrie

Mairesse du canton d'Ignace

## **PLANIFICATION DE LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS DE MOYENNE ACTIVITÉ ET DES DÉCHETS DE HAUTE ACTIVITÉ AUTRES QUE LE COMBUSTIBLE**

En 2024, la SGDN a progressé sur l'élaboration du processus qui permettra de trouver un emplacement sûr et associé à des hôtes informés et consentants pour notre deuxième projet de dépôt géologique en profondeur. Ce dépôt stockera en toute sûreté les déchets de moyenne activité, les déchets de haute activité autres que le combustible et possiblement le combustible nucléaire irradié issu des nouveaux projets nucléaires. Nous prévoyons de consulter le public à compter de 2025 sur ce processus préliminaire de sélection d'un site.

Bien que ce travail soit séparé et distinct de la planification du dépôt de combustible nucléaire irradié, le nouveau processus proposé de sélection d'un site s'appuiera sur l'expérience de plus de 20 ans qu'a acquise la SGDN dans la réalisation du plan canadien pour le combustible nucléaire irradié, nos engagements au regard de la réconciliation et de l'alignement sur le savoir autochtone, les progrès de la science et de la technologie, les meilleures pratiques internationales et l'écoute des priorités des Canadiens et des peuples autochtones.

En 2024, nous avons entamé des discussions avec les propriétaires et les producteurs de déchets afin de mieux comprendre leur inventaire de déchets (quantités de déchets), la caractérisation de leurs déchets (types de déchets) et leurs besoins techniques.

Au cours de la réalisation de nos travaux, nous resterons flexibles et prêts à nous adapter. Au cas où nous aurions un jour besoin d'une capacité supplémentaire, nous étudierons également la possibilité d'inclure le nouveau combustible irradié provenant des nouveaux projets nucléaires dans le même dépôt que celui que nous utiliserons pour gérer les déchets de moyenne activité et les déchets de haute activité autres que le combustible.

La SGDN a pris la responsabilité de voir à la gestion à long terme sûre des déchets radioactifs de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible en 2023, par suite de l'acceptation par le gouvernement fédéral des recommandations que nous avons formulées dans la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs (SIDR). Plus précisément, nous avons recommandé que les déchets de moyenne activité et les déchets de haute activité autres que le combustible soient stockés dans un dépôt géologique en profondeur mis en oeuvre par la SGDN.

Le gouvernement fédéral avait d'abord demandé à la SGDN d'étudier des solutions en 2020, considérant que des plans de stockage à long terme étaient en place pour la majorité des déchets radioactifs du Canada, mais que des lacunes subsistaient pour une partie de ces déchets. La SIDR a été une première pour le Canada et le résultat de plus de deux ans de concertation avec les Canadiens, les Premières Nations, les peuples métis, les producteurs de déchets radioactifs et les propriétaires de déchets, ainsi que d'études menées à la fois sur des considérations techniques et sur les meilleures pratiques internationales.



*Les progrès réalisés au cours de cette première année complète au cours de laquelle nous avons dirigé la planification de la gestion des déchets radioactifs de moyenne et de haute activité nous donnent encore plus confiance dans le fait que le Canada dispose désormais de solutions concrètes pour tous les types de déchets radioactifs. Nous sommes impatients de nous appuyer sur notre expertise technique et notre expérience de concertation avec les Canadiens et les peuples autochtones pour poursuivre notre objectif de protection des gens et de l'environnement.*

— **Sara Dolatshahi**

Directrice des projets stratégiques à la SGDN

## Types de déchets radioactifs

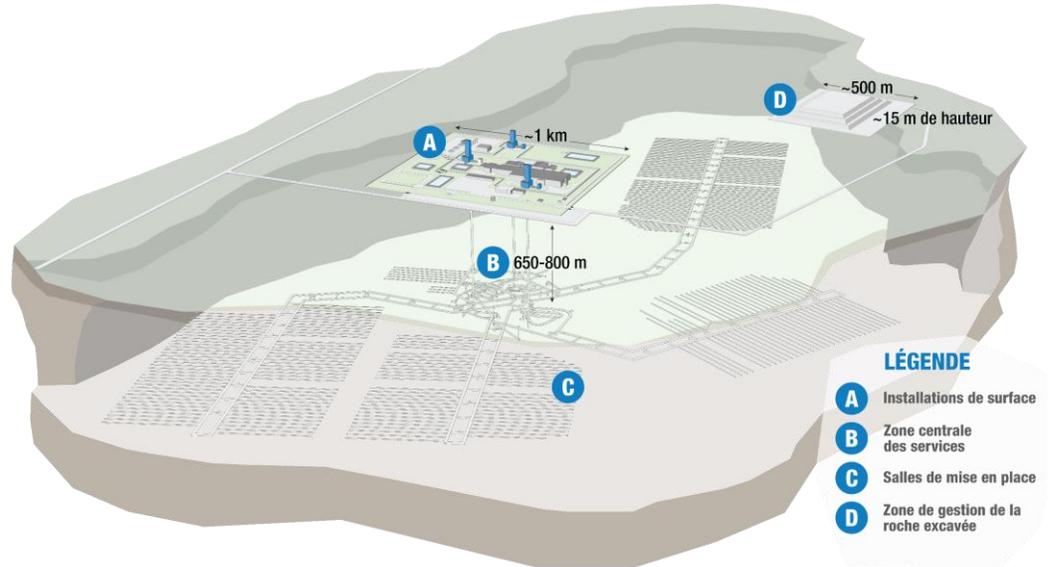
**Les déchets de faible activité** proviennent principalement des centrales nucléaires et des utilisations médicales, universitaires, industrielles et commerciales des matières radioactives (p. ex., têtes de vadrouilles, chiffons, essuie-tout). Ces articles ne dégagent pas de chaleur et leur niveau de radioactivité est tel qu'ils devront rester confinés et isolés pendant quelques centaines d'années. La responsabilité de l'élimination de ces déchets revient aux producteurs et aux propriétaires des déchets.

**Les déchets de moyenne activité** comprennent les composants usés des centrales nucléaires, des réacteurs de recherche et des installations de fabrication d'isotopes médicaux (p. ex., filtres, résines, pompes). Ces déchets génèrent une quantité minimale de chaleur, mais nécessiteront un degré de confinement et d'isolement plus élevé et une période de stockage plus longue que ne l'exigent les déchets de faible activité.

**Les déchets de haute activité** incluent principalement le combustible nucléaire irradié, et une très petite quantité de déchets de haute activité autres que le combustible est générée par d'autres activités, comme la production d'isotopes médicaux. Ces déchets peuvent émettre une quantité considérable de chaleur et de radioactivité et devront être confinés et isolés dans un dépôt géologique en profondeur pendant des centaines de milliers d'années.

## LE DEPOT GEOLOGIQUE EN PROFONDEUR DE COMBUSTIBLE NUCLEAIRE IRRADIE

*Cette illustration montre le plan conceptuel des installations de surface ainsi que de l'aire d'environ 1500 acres (600 hectares) qui englobera la zone des services et les salles de mise en place souterrains dans le dépôt géologique en profondeur qui sera construit sur le site proposé reposant sur une formation de roche cristalline. Ce plan conceptuel continuera à évoluer au fur et à mesure de l'avancement du projet.*



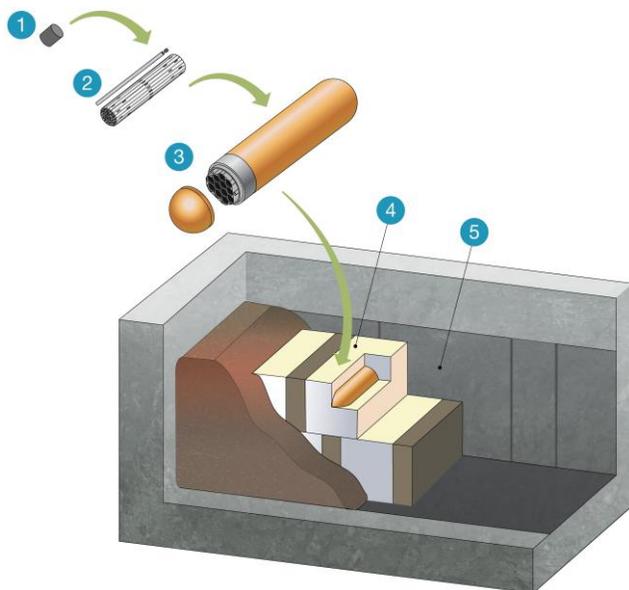
Le dépôt géologique en profondeur comprend un système à barrières multiples conçu pour confiner et isoler de manière sûre et à très long terme le combustible nucléaire irradié. Construit à une profondeur de 650 à 800 mètres sous la surface du sol, le dépôt consistera en un réseau de salles de mise en place où sera placé le combustible nucléaire irradié.

En surface, le dépôt comprendra des installations où le combustible irradié sera reçu, inspecté, puis emballé dans des conteneurs de conception spéciale, qui seront enchâssés dans une boîte tampon en argile de bentonite avant d'être transférés au puits principal en vue de leur mise en place sous terre. Il y aura aussi des installations où seront assurés la gestion administrative, la sécurité, le traitement des matériaux de scellement, le contrôle de la qualité ainsi que l'exploitation et la surveillance du site.

Le dépôt comprendra une zone centrale des services, qui assurera la ventilation souterraine par le biais de trois puits situés dans une zone sécurisée unique. Le dépôt comprendra aussi de multiples tunnels d'accès qui permettront aux spécialistes techniques de trouver les endroits les plus propices sur le plan géologique pour aménager les salles de mise en place. Les boîtes tampons seront placées dans des salles de mise en place horizontales et tous les espaces vides seront remblayés avec des pastilles ou des copeaux d'argile de bentonite.

## LE SYSTEME A BARRIERES MULTIPLES

Un ensemble de barrières ouvragées et naturelles se conjugueront pour confiner et isoler de manière sûre le combustible nucléaire irradié dans le dépôt. Chaque barrière fournira un niveau de protection unique et autonome, tout en servant de filet de sécurité à la barrière précédente. Si l'une de ces barrières venait à faire défaut ou à être moins efficace que prévu, la redondance du système ferait en sorte que les autres barrières prennent la relève pour assurer le confinement et l'isolement des matières stockées.



*Cette illustration représente le système à barrières multiples qui confinera et isolera le combustible nucléaire irradié.*

1. La première barrière est la pastille de combustible. Les pastilles de combustible sont faites d'une céramique solide et très stable constituée d'une poudre de dioxyde d'uranium cuite très durable. Elles sont insérées bout à bout dans de longs tubes métalliques solides et résistants à la corrosion.
2. La seconde barrière est la grappe de combustible, qui est composée d'un matériau hautement résistant à la corrosion appelé Zircaloy. Chaque grappe contient plusieurs de ces tubes.
3. La troisième barrière est le conteneur en acier revêtu de cuivre. Ce conteneur est conçu pour résister à la corrosion et est suffisamment résistant pour complètement confiner le combustible nucléaire irradié jusqu'à ce que sa radioactivité ait diminué à un niveau sécuritaire. Il est aussi conçu pour résister à la pression exercée par 3000 mètres de neige, de glace et d'eau de fonte, en plus de 800 mètres de roche, de terre et d'eaux souterraines ainsi que l'argile environnante.
4. La quatrième barrière est une boîte tampon faite d'une argile de bentonite hautement comprimée. Chaque conteneur sera inséré dans une telle boîte. L'argile de bentonite est une matière naturelle dont il a été démontré qu'elle constituait une puissante barrière contre l'écoulement de l'eau. Elle est très stable, comme le confirment les observations faites dans des formations naturelles vieilles de centaines de millions d'années. Elle empêche aussi naturellement la croissance microbienne, ce qui contribuera à maintenir l'intégrité du conteneur sur une longue période.
5. La cinquième barrière est la roche elle-même, qui protégera le dépôt contre les perturbations naturelles, l'écoulement de l'eau et l'intrusion humaine.

## NOTRE CALENDRIER DE PLANIFICATION

La SGDN a continué à avancer dans nos travaux liés au plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié (Gestion adaptative progressive) en 2024 en collaborant avec les collectivités, les peuples autochtones, des universités et des établissements de recherche, les organismes de réglementation, les organisations étrangères de gestion des déchets et l'industrie nucléaire.

À l'heure où nous nous préparons à entamer le processus de décision réglementaire pour ce projet, la SGDN reste également en bonne voie de respecter le calendrier prévu pour la construction et l'exploitation de l'installation future. À mesure de l'avancement du second projet de dépôt, nous publierons nos calendriers de planification en conséquence.

Élaboration du plan canadien	2002	La SGDN est créée.
	2005	Conformément à la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> , la SGDN réalise une étude de trois ans et produit le rapport <i>Choisir une voie pour l'avenir</i> , qui présente les options pour la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien. Cette étude a été réalisée avec des personnes intéressées, les meilleurs scientifiques et autres experts, les peuples autochtones et le public canadien.
	2007	Le gouvernement du Canada choisit la Gestion adaptative progressive et charge la SGDN d'entreprendre sa mise en oeuvre.
Élaboration du processus de sélection d'un site	2008-09	Des travaux sont menés avec des citoyens pour concevoir un processus de sélection d'un site centralisé optimal pour le dépôt géologique en profondeur et le Centre d'expertise.
Choix d'un site à l'aide du processus de sélection d'un site	2010	Le processus de sélection d'un site est lancé.
	2010-15	Vingt-deux collectivités manifestent initialement un intérêt pour le projet. En collaboration avec les collectivités intéressées, la SGDN procède à des évaluations de présélection, puis à des études préliminaires de bureau et à des activités de concertation avec les collectivités. Les régions moins susceptibles de pouvoir répondre aux exigences du projet ne sont plus considérées.
	2015-24	La SGDN élargit la portée de notre évaluation en amorçant des études sur le terrain. Les régions les moins prometteuses ne sont plus considérées au fur et à mesure de l'avancement du processus de retranchement.
	2022	Le gouvernement du Canada réaffirme qu'un dépôt géologique en profondeur est la meilleure solution pour le combustible nucléaire irradié canadien (à travers le <i>Rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable sur le Canada et la gestion des déchets radioactifs</i> ).
	2024	Les collectivités hôtes potentielles évaluent leur consentement. Un site unique optimal est choisi.
Vers la construction	2025	Des travaux supplémentaires de caractérisation du site sélectionné sont effectués. La SGDN entreprend le processus de décision réglementaire. Une version révisée du cadre de planification du transport est publiée (mis à jour tous les trois ans).
	2028	Des études sont transmises dans le cadre du processus de décision réglementaire. L'ouverture officielle du Centre d'expertise a lieu.
	2030	L'approbation réglementaire est accordé (estimation). Le permis initial est accordé (estimation).
	2031	La demande de permis de construire est présentée à la Commission canadienne de sûreté nucléaire.
	2033	Le permis de construire est accordé (estimation). La construction débute.
Début de l'exploitation	2040-45	L'exploitation du dépôt géologique en profondeur commence. Le transport du combustible nucléaire irradié vers le dépôt commence.
Surveillance prolongée	Après l'exploitation	Des décennies de surveillance sont lancées.

En plus d'amorcer le rigoureux processus de décision réglementaire, la SGDN sera assujettie au PEAR (Processus d'évaluation et d'approbation réglementaire), le processus réglementaire souverain de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake (NOWL), qui sera élaboré et mis en oeuvre par la NOWL.

La NOWL concevra le processus avec l'objectif que les incidences du projet soient évaluées en fonction de ses valeurs anichinabées. Les conditions permettant d'atténuer ces incidences seront définies par la NOWL et respectées par la SGDN. Cette approche est conforme aux engagements de la SGDN en matière de réconciliation et la SGDN se réjouit de collaborer avec la NOWL à la mise en oeuvre de son processus souverain.

# LA SÉLECTION DU SITE EN CHIFFRES

## 27 000

kilogrammes de matériaux de remblayage ont été utilisés pour les essais et les travaux de démonstration du système de barrières ouvragées.



## 20 000

Canadiens et membres des peuples autochtones ont participé à l'élaboration du plan de gestion du combustible nucléaire irradié.



## 8000

mètres de puits ont été forés pour évaluer la géologie des sites potentiels.



22

collectivités avaient exprimé l'intérêt à en apprendre davantage sur le projet et à explorer leur capacité à l'accueillir.



14

années ont été consacrées aux études techniques et à apprendre ensemble si le projet convenait aux collectivités.



3

collectivités ont confirmé au moyen de processus décisionnels impliquant les résidents qu'elles étaient prêtes à accueillir le projet.



1

site qui compte une formation rocheuse appropriée et est associé à des hôtes informés et consentants a été choisi.



## Alignement sur les perspectives autochtones



*La SGDN demeure résolue à cocréer pour les peuples autochtones un avenir commun fondé sur les droits, l'équité et le bien-être.*

La SGDN progresse vers la réconciliation le long d'un chemin continu d'apprentissage. L'alignement de notre travail technique et de concertation sur la vision du monde autochtone est essentiel pour remplir notre mission qui est de protéger les gens et l'environnement pour les générations à venir, tout en respectant le raffinement et la valeur du savoir autochtone transmis depuis des générations.

## RENFORCER NOTRE CULTURE DE LA RECONCILIATION

Cette année a marqué le cinquième anniversaire de la *Politique sur la réconciliation* de la SGDN (2019), un document directeur qui a pris vie lors d'une cérémonie traditionnelle du lever du soleil dirigée et guidée par le Conseil des aînés et des jeunes. Pour rendre des comptes concernant cette politique, nous mesurons et déclarons publiquement les résultats de la mise en oeuvre de nos engagements en matière de réconciliation, notamment au moyen de rapports annuels. Les activités évaluées comprennent la formation obligatoire du personnel ainsi que les occasions continues d'apprentissage, les occasions informelles de formation, les systèmes de soutien du personnel et les plans de travail axés sur les collectivités.

En 2024, nous avons intensifié cette collecte de données et ce suivi. Nous avons recueilli des données liées à la mise en oeuvre de la *Politique sur la réconciliation* auprès du personnel, des membres du Conseil des aînés et des jeunes, de nos partenaires externes (comme les universitaires et les membres de l'industrie) et des membres des collectivités des deux régions hôtes potentielles qui étaient envisagées pour accueillir le dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié.

En 2024, nous avons également commencé à examiner la mise en oeuvre effectuée par la SGDN des engagements que nous avons pris dans nos politiques sur le savoir autochtone et la réconciliation ainsi que les limites de ces engagements, ce qui est relaté dans notre rapport annuel sur la réconciliation. Cela permettra d'avoir une vision plus holistique, plus transparente et plus responsable du travail de réconciliation réalisé au sein de l'ensemble de l'organisation. Cela éclairera également notre planification de la gestion des déchets radioactifs de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible, y compris en ce qui a trait à l'élaboration du processus de sélection d'un site pour ce dépôt géologique en profondeur.

Tout au long de l'année, nous nous sommes attachés à créer des occasions pour le personnel de la SGDN d'en apprendre davantage sur la réconciliation et le savoir autochtone et de se sensibiliser aux Premières Nations et aux collectivités métisses qui participent au processus de sélection d'un site.

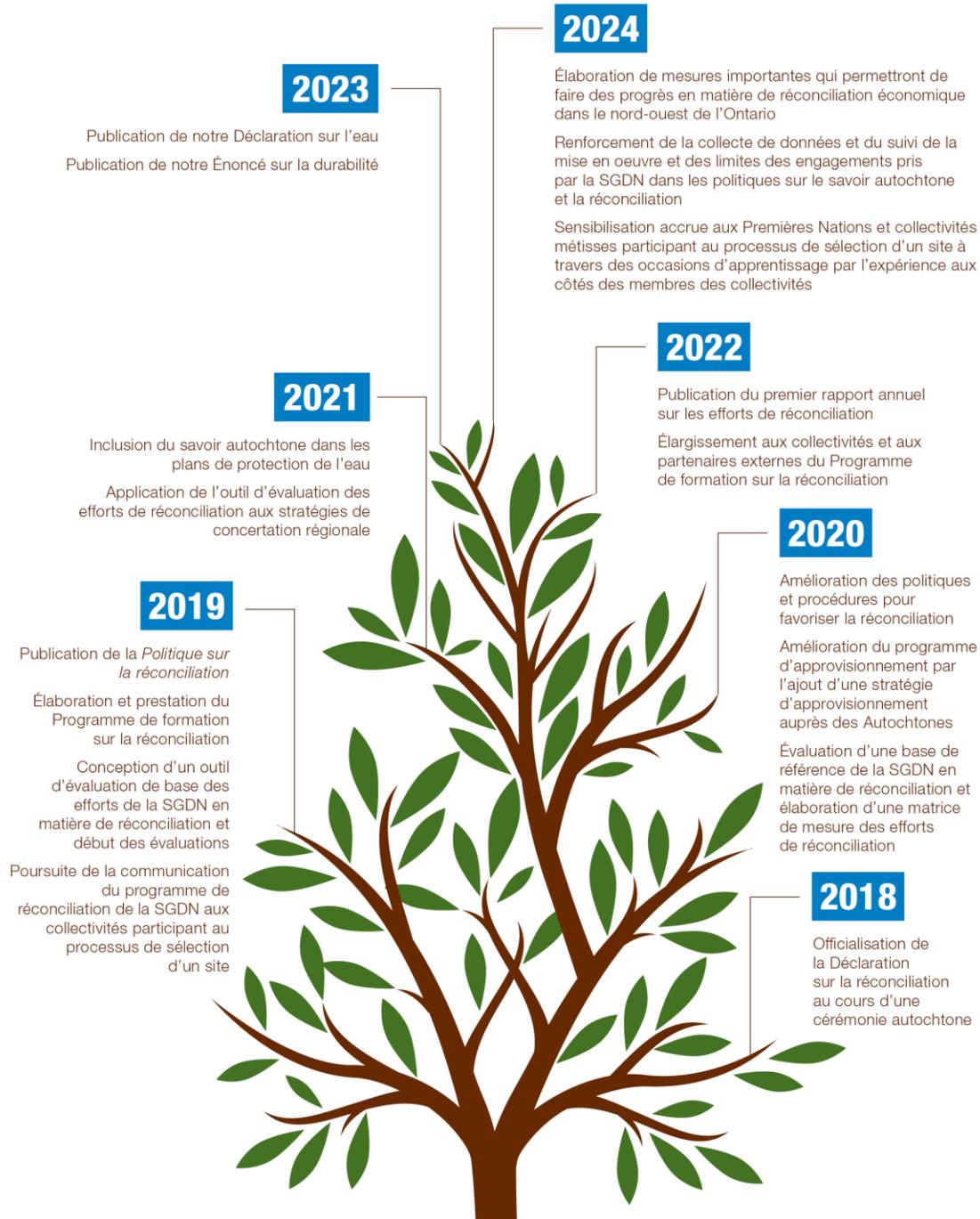
Notre travail vise également à faire progresser la culture de la réconciliation chez nos partenaires externes, notamment par le biais de partenariats au sein de l'industrie et d'occasions d'apprendre auprès des gouvernements locaux. Nous avons aidé les municipalités des régions hôtes potentielles à mieux comprendre l'histoire autochtone locale afin de favoriser l'établissement de relations durables avec les Premières Nations et les collectivités métisses des régions environnantes.

Nous avons notamment fourni au personnel les connaissances et les compétences nécessaires pour dialoguer directement avec les Premières Nations et les collectivités métisses sur des sujets tels que le transport, la durabilité, le processus de décision réglementaire, l'évaluation de la sûreté, la protection de l'eau, l'ingénierie et la planification de la gestion des déchets radioactifs de moyenne et de haute activité. Par exemple, nous nous efforçons dans le cadre de notre engagement lié à la planification du transport de nous aligner sur les sept enseignements sacrés anichinabés, à savoir l'amour, la bravoure, l'honnêteté, le respect, la vérité, l'humilité et la sagesse.

Nos employés ont également participé à l'expérience Metuaptmumk (vision globale). Nous avons été invités à participer à ce cheminement d'un an aux côtés du Turtle Island Institute afin que nous puissions apprendre à appliquer concrètement les systèmes et la science du savoir autochtone dans notre travail. Nous avons construit un jimaan (canot) traditionnel en écorce de bouleau au fil des saisons. Ce processus s'est déroulé sur une période de 13 lunes (mois), à partir du printemps 2023. Tout ce travail a permis à bon nombre de nos employés de sortir courageusement de leur zone de confort et a culminé avec une cérémonie de la naissance du jimaan (canot) en mai 2024. Le canot continuera à voyager avec la SGDN alors que nous explorerons des moyens nouveaux et innovants d'aligner notre travail sur les visions autochtones.

Nous nous préparons actuellement à faire progresser nos travaux techniques et à participer au processus de décision réglementaire, et nous le faisons en gardant à l'esprit la réconciliation. En 2024, nous avons appliqué notre processus d'évaluation de nos efforts de réconciliation à nos documents de gouvernance, nos programmes de travaux et nos plans de communication pour les évaluations de sûreté, le processus de décision réglementaire et la sélection d'un site.

# PARCOURS DE RÉCONCILIATION DE LA SGDN



## ALIGNEMENT SUR LE SAVOIR AUTOCHTONE

*En 2024, la SGDN a organisé un Symposium sur l'eau pour les collectivités de la Nation ojibwée de Saugeen afin de souligner l'importance de la protection de l'eau, tant du point de vue de la science occidentale que de celui du savoir autochtone.*



La SGDN comprend l'importance de l'eau et la nécessité de la protéger pour les générations à venir. L'engagement de protéger l'eau est au coeur de tout ce que nous faisons et est partagé par les Canadiens et les peuples autochtones.

Tout au long de l'année 2024, nous avons progressé dans la mise en oeuvre de cet engagement commun. En collaboration avec le Conseil des aînés et des jeunes, nous avons élaboré un plan de mise en oeuvre lié à notre Déclaration sur l'eau (publiée en 2023), qui englobe le savoir autochtone et la durabilité.

Nous avons également organisé un Symposium sur l'eau pour les collectivités de la Nation ojibwée de Saugeen en octobre 2024. Cet événement avait pour but d'expliquer la relation qui existe entre le travail de la SGDN et l'eau et la mesure dans laquelle la protection de l'eau est considérée comme une priorité dans tous les aspects de ce travail. Plus de 200 personnes, y compris des familles et des membres hors réserve, ont assisté et participé à la cérémonie dirigée par les détenteurs du savoir.

Outre l'accent mis sur l'eau, nous avons également organisé notre septième Atelier annuel sur le savoir autochtone et la science occidentale en 2024, qui a bâti sur l'élan que nous avons pris dans notre travail pour créer un alignement substantiel entre les systèmes du savoir autochtone et de la science occidentale. Ces ateliers créent un espace où les détenteurs du savoir autochtone, les aînés, les scientifiques, les professionnels de l'industrie et les employés de la SGDN peuvent continuer à explorer de nouvelles perspectives sur les êtres qui font partie de notre travail (l'eau, le cuivre, l'argile et la roche) en examinant et en cocréant des expériences qui intègrent les deux systèmes de connaissances.

La participation à des projets pratiques, immersifs et centrés sur la science autochtone s'est révélée utile pour nous aider à mieux comprendre l'alignement du savoir autochtone avec nos programmes de travail, tout en soutenant l'établissement de relations avec les collectivités autochtones et le recours à des modèles de collaboration pour le travail interéquipe.



*En favorisant les occasions d'écouter et d'apprendre, nous pouvons contribuer à faire en sorte que tous les progrès que nous réalisons pour protéger les gens et l'environnement fassent également progresser concrètement la réconciliation. Pendant que nous continuons d'évoluer en tant qu'organisation, nous devons continuer d'avancer sur ce chemin, en rendant des comptes, en exigeant que nos partenaires rendent des comptes et en demeurant résolus à promouvoir l'apprentissage, l'action, les relations et la guérison.*

— **Rebekah Wilson**

Gestionnaire du savoir autochtone et de la réconciliation à la SGDN

## Concertation avec les collectivités

*Tout au long de l'année 2024, la SGDN a continué de créer des occasions pour le public de s'informer sur le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié et de poser des questions importantes, notamment sur les moyens qui sont pris pour protéger les gens et l'environnement.*



Fournir au public des occasions de s'informer sur notre travail et de faire entendre sa voix est pour nous une façon importante de démontrer comment nous menons la voie par nos valeurs — et comment nous menons la voie dans les solutions de gestion des déchets nucléaires qui créeront un avenir sûr et propre.

En 2024, nous avons mis l'accent sur le maintien et le renforcement de la concertation dans les deux régions toujours envisagées pour l'établissement du dépôt géologique en profondeur canadien de combustible nucléaire irradié.

Cette concertation nous a permis de mener à terme l'élaboration et la signature d'accords d'hébergement avec le canton d'Ignace, la municipalité de South Bruce et la Nation ojibwée de Wabigoon Lake.

La signature de ces accords d'hébergement du dépôt représente un jalon de taille. Ces accords d'hébergement reflètent les caractéristiques et les objectifs uniques de chaque collectivité et décrivent les avantages financiers et autres qui profiteront aux collectivités hôtes pendant plusieurs décennies, soutenant ainsi de nombreuses générations de personnes vivant et travaillant dans la région.

Cet engagement en faveur du bien-être des collectivités a été un principe directeur clé du processus de sélection d'un site depuis le tout début. Ce principe nous a incités à mettre en oeuvre le projet de manière à favoriser le bien-être et la qualité de vie à long terme des collectivités et de la région où il sera accueilli.

De plus, l'une des pierres angulaires de la sûreté d'un point de vue social a été notre engagement à n'aller de l'avant avec le projet que dans une région hôte où les collectivités ont confirmé le consentement de leurs résidents à accueillir le projet. Notre approche pour déterminer s'il y a effectivement consentement a toujours été axée sur les collectivités. Les collectivités ont élaboré leurs propres processus pour déterminer si elles consentiraient au projet et comment elles allaient l'exprimer. Cette année a marqué l'aboutissement de ces processus, qui ont été menés de manière indépendante par les collectivités.

Grâce à cette concertation et à cette collaboration étroites avec les collectivités, la SGDN a pu sélectionner en 2024 un site où les collectivités hôtes — la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace — ont toutes deux confirmé leur volonté d'aller de l'avant avec le projet dans leur région.

Cette étape majeure a été précédée par plus d'une décennie de concertation avec les collectivités, y compris par les efforts de concertation substantiels qui ont été menés tout au long de 2024, qui comprenaient des activités visant à informer les collectivités sur le projet et à soutenir leurs objectifs de bien-être.

Dans toutes les régions hôtes potentielles, au cours de la sélection d'un site (2010-24), la SGDN a progressivement élargi notre cercle de concertation au-delà de la collectivité qui avait d'abord manifesté son intérêt à en savoir plus pour inclure les municipalités voisines, les municipalités régionales, les régies locales des services publics, les Premières Nations, les collectivités métisses et les organisations autochtones.

Après avoir réduit notre choix à deux régions hôtes potentielles, en 2024, nous avons régulièrement dialogué avec les collectivités voisines, les Premières Nations et les Métis afin qu'ils soient au courant des activités de sélection d'un site et qu'ils puissent poser des questions sur la SGDN et la Gestion adaptative progressive.

Au cours de l'année, nous avons continué à mettre l'accent sur le soutien à l'apprentissage des collectivités et sur le renforcement de leurs capacités à saisir les possibilités futures. La SGDN a organisé et soutenu un large éventail d'événements locaux. Parmi les exemples de cette concertation à l'échelle de la collectivité, on peut citer la collaboration avec les collectivités dans le cadre de l'Événement d'exploration nucléaire du nord-ouest, en avril, et du Forum d'exploration nucléaire de South Bruce, en mai.

Nous avons également continué de recourir à notre Centre mobile *En savoir plus* pour fournir au public des régions hôtes potentielles et au-delà des informations sur les aspects techniques et sociaux du plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié. En 2024, le centre mobile s'est rendu à plus de 30 événements locaux, où les employés ont répondu aux questions des membres des collectivités, y compris des jeunes, et leur ont fait visiter l'exposition.

## CONCERTATION AVEC LES JEUNES

*En 2024, des spécialistes de la SGDN ont fait visiter un site de forage à des étudiants en géographie du programme GENESIS de l'école secondaire Sacred Heart, un établissement du sud de l'Ontario. Ce fut l'occasion pour ces étudiants d'en apprendre davantage sur la géologie locale et un exemple de l'engagement que nous poursuivons au regard des jeunes.*



Compte tenu de la nature multigénérationnelle de notre travail, la concertation avec les jeunes est restée une priorité en 2024. Nos activités de cette nature se sont concentrées sur les deux régions qui étaient encore envisagées comme hôtes pour le dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié.

Il s'agissait notamment de sensibiliser les jeunes au projet et de les aider à s'informer sur leurs possibilités de carrière. Dans les deux régions hôtes potentielles, nous avons continué à soutenir l'apprentissage des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) dans les écoles et dans le cadre de programmes parascolaires en mathématiques, d'ateliers environnementaux pour les jeunes, ainsi que d'activités sportives et récréatives.

Par exemple, une présentation de notre travail, qui mettait l'accent sur la géologie locale, a été faite aux quatre classes de géographie de 9<sup>e</sup> année de l'école secondaire Sacred Heart à Walkerton, en Ont. Des élèves de géographie ont également participé à une visite d'un puits de forage hors site, dirigée par l'un des spécialistes en géologie de la SGDN.

Parmi les autres programmes scientifiques et d'apprentissage pratique mis en place cette année, citons les activités menées en collaboration avec des autorités locales de gestion de l'eau et des scientifiques de la SGDN pour permettre aux élèves de 9<sup>e</sup> année de se familiariser avec les techniques d'échantillonnage de l'eau (dans le cadre du programme GENESIS de l'école de South Bruce). Il y a aussi eu des ateliers de surveillance des chauves-souris offerts aux jeunes de la collectivité, y compris aux jeunes autochtones, dans les deux régions hôtes, en partenariat avec des scientifiques de l'environnement du Zoo de Toronto.

Tout au long de l'année 2024, nous avons également noué des liens particuliers avec de jeunes autochtones, notamment des membres des Premières Nations des deux régions encore envisagées.

Dans le nord-ouest de l'Ontario, le Rassemblement des jeunes de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake a réuni environ 70 jeunes de quatre collectivités autochtones, qui ont participé à un atelier de deux jours pour se renseigner sur le projet et sur les parcours et les possibilités de carrière.

Dans le sud de l'Ontario, le Symposium sur l'eau organisé par la SGDN a été l'une des nombreuses possibilités d'échange qui ont permis aux jeunes autochtones d'en apprendre davantage sur le projet et de partager leurs propres connaissances.

Enfin, nous avons continué de soutenir les efforts des jeunes des collectivités par le biais de notre programme des Premiers investissements en éducation et en formation des compétences (PIEFC) et de notre programme de commandites et de dons. D'autres efforts de concertation des jeunes sont documentés dans notre rapport annuel sur la concertation avec les jeunes, qui détaille les initiatives communautaires que la SGDN a menées ou soutenues.



*Daila Delescaille, résidente d'Ignace et scientifique associée à la SGDN, prend la parole lors d'un moment de concertation avec les jeunes organisé dans le cadre de l'Événement d'exploration nucléaire du nord-ouest tenu en avril 2024.*

## Évaluation des sites

*Les travaux d'évaluation des sites nous ont permis de mieux comprendre la géologie et l'environnement des régions hôtes potentielles pour le dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié et ainsi de renforcer la confiance dans la sûreté du projet.*



L'évaluation robuste des sites a été un pilier essentiel du processus de sélection d'un site pour un dépôt géologique en profondeur canadien de combustible irradié mené à l'initiative des collectivités.

En 2024, nous avons considérablement progressé dans nos travaux visant à renforcer la confiance dans la sûreté du dépôt. Ces travaux ont à leur tour soutenu les efforts de concertation et les décisions historiques de consentement de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et du canton d'Ignace, dans la région hôte sélectionnée. Nous sommes également bien préparés à entamer le prochain chapitre du projet, alors que nous approchons de la construction éventuelle du dépôt.

Notre compréhension technique de la sûreté du site a été consignée dans des rapports sur la *Confiance dans la sûreté* actualisés, qui ont été partagés avec le public au début de l'année 2024. Les nouveaux rapports ont étayé encore davantage notre conclusion selon laquelle un dépôt géologique en profondeur pour la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien peut être construit sur l'un ou l'autre des sites envisagés.

Ces rapports fournissent un résumé complet de notre compréhension de chaque région à l'étude, qui est basée sur des années de recherche, et mettent en relief les caractéristiques géologiques favorables de chaque site, lesquelles démontrent que ces sites pourraient confiner et isoler en toute sûreté le combustible nucléaire irradié. Ils comprennent également les résultats de l'évaluation initiale de la sûreté de chaque site et de recherches supplémentaires menées sur la géologie et l'ingénierie des deux sites. Nous avons utilisé ces rapports pour soutenir le dialogue entretenu avec les Canadiens et les peuples autochtones sur le projet et pour aider à informer les collectivités hôtes potentielles avant qu'elles prennent une décision quant à leur consentement.

En plus des travaux qui ont servi à étayer notre compréhension technique et les décisions des collectivités relatives au consentement, nous avons axé nos efforts en 2024 sur la préparation des travaux qui s'amorceront maintenant qu'un site a été sélectionné. D'autres activités de caractérisation du site choisi soutiendront le rigoureux processus de décision réglementaire, au cours duquel nous encouragerons les Canadiens et les peuples autochtones à continuer de poser des questions et de faire part de leurs commentaires sur le projet.

Continuer à apprendre et à s'adapter est un élément important de la préparation à la construction et à l'exploitation du dépôt géologique en profondeur, et nos activités en 2024 nous ont permis d'être fin prêts à entamer la phase suivante.



*Nos efforts d'évaluation des sites, y compris le travail technique et la concertation avec les collectivités, ont joué un rôle important dans la mise en place d'un processus de sélection d'un site fondé sur le consentement qui constitue une référence dans le monde, et nous ont permis d'être prêts à entreprendre le prochain chapitre. Nous sommes reconnaissants envers toutes les personnes et les collectivités des régions hôtes potentielles et au-delà pour la volonté qu'elles ont eue de poser des questions, d'écouter et d'apprendre avec nous.*

— **Sarah Hirschorn**

Directrice principale des projets à la SGDN

## Ingénierie, sûreté et recherche technique

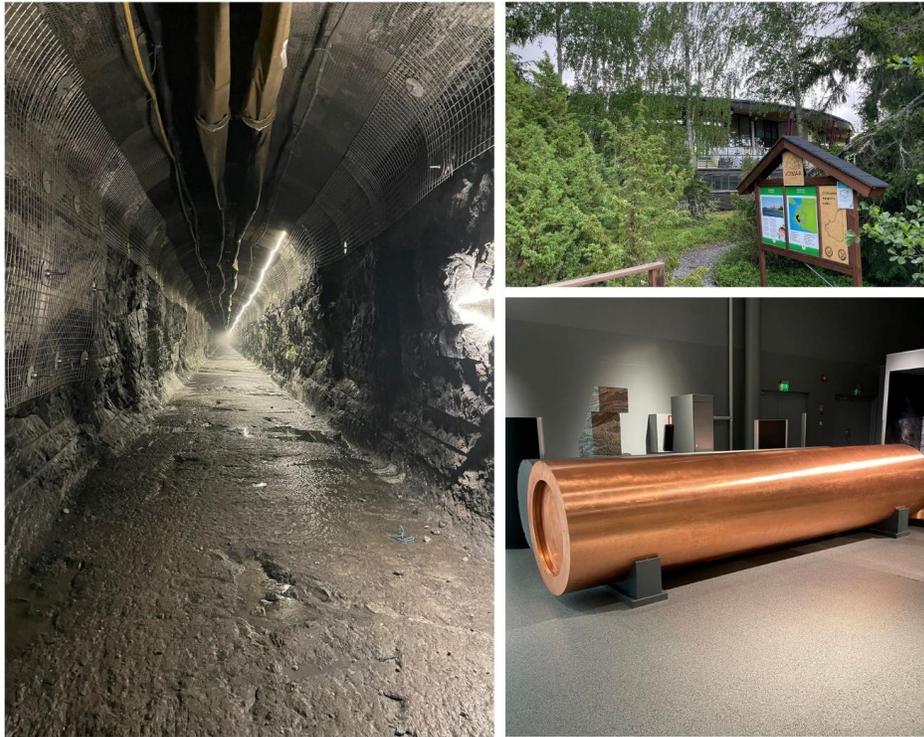
*Erik Kremer, de la SGDN, discute de la sûreté du site avec un membre du public. En 2024, nos recherches géoscientifiques et nos études techniques ont continué à soutenir notre confiance dans l'idée que le dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié peut être construit et exploité en toute sûreté.*



Une priorité majeure en 2024 a été de continuer de rassembler et de partager des données probantes démontrant que le dépôt de combustible nucléaire irradié sera sûr d'un point de vue technique et social, et ce, pour les générations à venir.

En 2024, nous avons enregistré de nouveaux progrès dans notre planification des installations de surface et souterraines, des zones de gestion de la roche excavée et de l'exploitation de l'Usine d'emballage du combustible irradié.

Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec nos pairs en Finlande, où un dépôt similaire déjà construit est en cours de préparation pour une mise en service prochaine. Nous avons acquis une solide compréhension de leur approche de la manutention et de l'encapsulation du combustible, que nous intégrons actuellement à notre conception pour continuer d'en renforcer la sûreté, l'efficacité et la fiabilité.



*La visite du dépôt géologique en profondeur finlandais et de son centre d'information a permis à la SGDN de mieux comprendre la conception des installations et d'appliquer ces enseignements aux travaux que nous menons au Canada.*

Comme ce projet s'étendra sur plusieurs générations, il était également important d'approfondir notre compréhension de l'évolution possible des deux sites, y compris de leur géologie.

Dans les deux régions envisagées en 2024, nous avons réalisé des tests géoscientifiques exhaustifs afin de mieux connaître les propriétés de la roche et de soutenir l'évaluation de la stabilité à long terme, pour assurer que le projet sera sûr à très long terme.

Parallèlement à ces travaux géoscientifiques, nous avons fait progresser nos évaluations pré-fermeture (période de construction et d'exploitation du dépôt géologique en profondeur et des installations associées) et post-fermeture (période qui suit le scellement et la fermeture du dépôt), afin d'inclure davantage d'informations propres au site et de mettre à jour nos scénarios pour les risques externes d'origine naturelle et humaine.

Ces avancées viendront étayer les évaluations de la sûreté du site choisi qui se feront cours de la période de prise de décision réglementaire. De plus, nous avons commencé à définir la représentation de la biosphère qui sera utilisée pour l'évaluation de la sûreté post-fermeture du projet pendant la période de prise de décision réglementaire. Pour ce travail, qui prendra en compte les visions du monde occidentale et autochtone, nous réunirons des experts canadiens et internationaux de la SGDN et de nos partenaires, ainsi que des conseillers en relations avec les Autochtones.

Nous avons également élargi nos études sur les effets potentiels des changements climatiques sur le dépôt afin d'évaluer les mesures d'atténuation qui pourraient s'avérer nécessaires. Ces travaux s'appuieront sur les études régionales réalisées entre 2020 et 2022 et tiendront compte des progrès méthodologiques et de compréhension réalisés récemment relativement aux données applicables à la région hôte.

Enfin, nous avons élaboré cette année les critères préliminaires dont nous aurons besoin pour les futures évaluations de sûreté qui feront partie du processus de décision réglementaire. Ces critères ont été fournis à la Commission canadienne de sûreté nucléaire afin qu'elle puisse les examiner. Nous pourrions donc entreprendre le processus de décision réglementaire en ayant une compréhension commune de la manière dont le dossier de sûreté du projet sera évalué.



*En continuant de donner la priorité à nos programmes d'ingénierie, de sûreté et de recherche technique, et en travaillant avec nos pairs de l'étranger, nous amorçons 2025 en étant bien préparés pour le processus de décision réglementaire et les travaux qui mèneront à la construction du dépôt.*

— **Chris Boyle**

Vice-président et ingénieur en chef à la SGDN

## Collaboration internationale



*La Conférence internationale sur les dépôts géologiques organisée en 2024 à Busan, en Corée, a rassemblé des experts mondiaux de la gestion des déchets nucléaires, notamment de la SGDN. (Source : Agence pour l'énergie nucléaire)*

La collaboration internationale est essentielle à notre travail. Partager nos expériences et rester au fait des méthodes utilisées dans le monde pour gérer de manière sûre les déchets nucléaires, y compris en ce qui concerne la conception des dépôts, nous aide de manière importante à assumer notre responsabilité envers les Canadiens et les peuples autochtones.

Nous avons encore renforcé nos relations internationales en mai, lorsque nous avons signé des accords de coopération avec plusieurs autres organisations nationales de gestion des déchets. Lors de la Conférence internationale sur les dépôts géologiques (ICGR) qui a eu lieu à Busan, en Corée, la SGDN a consolidé nos partenariats avec les sociétés finlandaises Posiva Oy et Posiva Solutions, l'Institut de recherche sur l'énergie atomique de la Corée du Sud (KAERI), l'Agence coréenne des déchets radioactifs (KORAD) et l'Institut national de recherche atomique de Taïwan (NARI). Peu avant cet événement, nous avons renouvelé notre accord avec la Nuclear Decommissioning Authority (NDA) du Royaume-Uni et, plus tard dans l'année, nous avons bâti un nouveau partenariat avec l'Agence australienne de gestion des déchets radioactifs (ARWA).

Ces accords permettent de mettre en commun nos connaissances, notre expertise et nos meilleures pratiques respectives. En continuant de travailler avec ces organisations, nous pouvons également favoriser la coopération internationale en matière de développement et de démonstration des technologies de gestion des déchets nucléaires.

La collaboration avec nos pairs à l'échelle internationale en 2024 a également soutenu nos travaux scientifiques, techniques et d'ingénierie. La SGDN a participé à l'atelier initial Trial Run of Final Disposal à l'installation d'Olkiluoto en Finlande, exploitée par Posiva. La SGDN y a observé la mise en service de l'installation et en a discuté, acquérant ainsi une expérience pratique qui nous aidera à adapter notre conception et nos analyses de sûreté.

La SGDN a également continué de participer à divers groupes de travail internationaux et à des programmes conjoints afin de faire progresser la compréhension mondiale de la conception des dépôts tout au long de l'année 2024. Un exemple en est l'EDRAM, l'Association internationale pour le stockage sûr des matières radioactives, dont les membres incluent la France, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis, parmi d'autres.

Notre excellence technique continue d'être reconnue par d'autres organisations de gestion des déchets dans le monde, qui font régulièrement appel aux experts de la SGDN. Plusieurs partenaires dans le monde ont invité les experts techniques de la SGDN à donner des présentations à leur personnel en 2024, dont l'allocation principale du 40<sup>e</sup> anniversaire du Site d'essais de Grimsel en Suisse.

Au Canada, nous avons reçu ou eu des contacts avec des pairs des États-Unis, de Finlande, de Suède, du Royaume-Uni et du Kenya, leur donnant ainsi l'occasion de tirer parti de notre expérience. Le canton d'Ignace a accueilli du personnel de l'agence britannique Nuclear Waste Services pour une expérience d'apprentissage de ce type liée aux géosciences et la caractérisation des sites.

*Lors de sa visite en Corée, Laurie Swami, présidente et chef de la direction de la SGDN, a fait part de certains des principaux enseignements tirés par la SGDN de notre processus de sélection d'un site de dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié mené à l'initiative des collectivités, renforçant ainsi la position du Canada comme chef de file de la gestion des déchets nucléaires. (Source : Agence pour l'énergie nucléaire)*



Le Canada a désormais réalisé de nouveaux progrès dont nos pairs à l'étranger pourront tirer des enseignements pour faire avancer leurs propres projets. Bien que le Canada ne soit pas le premier au monde à mettre en oeuvre un projet de dépôt, en annonçant le choix d'un site en 2024, nous nous sommes fermement placés dans le peloton de tête. En collaborant avec les collectivités, nous avons validé un modèle de développement de projets d'infrastructure de premier plan, axé sur les besoins des collectivités, dont nos partenaires dans le monde s'inspirent maintenant.

En 2024, la SGDN a signé ou renouvelé un certain nombre d'accords de collaboration avec des organisations internationales axées sur les matières radioactives, y compris notre tout premier accord avec l'Agence australienne de gestion des déchets radioactifs. Avec cet accord, nous cherchons à établir un partenariat avec un homologue international qui est également engagé dans la réconciliation avec les peuples autochtones. La coopération avec nos homologues internationaux s'étend également à de nombreux domaines techniques, car nous échangeons des informations sur les géosciences, la sûreté, l'ingénierie et des sujets tels que les barrières ouvragées que chaque organisation étudie. Avec le soutien de nos homologues internationaux et le financement de Ressources naturelles Canada, la SGDN a commencé à explorer les barrières ouvragées pour les types de combustibles alternatifs.

Parallèlement à la poursuite de nos liens avec l'industrie et avec nos pairs de par le monde, nous avons soutenu la préparation d'approximativement 10 articles de revues en 2024, cimentant ainsi notre leadership en matière de sûreté, d'ingénierie et de recherche scientifique et technique.



*Il est encourageant de constater que nous avons continué à entretenir des relations au-delà de nos frontières en 2024. Les enseignements que nous avons tirés et la solide coopération dont nous jouissons nous donnent confiance alors que nous continuons de nous transformer en tant qu'organisation. Et nous sommes fiers qu'en compagnie des collectivités hôtes du dépôt canadien de combustible nucléaire irradié, nous puissions être une source d'inspiration pour d'autres qui se lancent dans des processus de sélection d'un site.*

— **Peter Keech**

Gestionnaire de la recherche et de la collaboration  
à la SGDN

## Planification du transport

*Le transport sûr du combustible nucléaire irradié continue de susciter l'intérêt de nombreux Canadiens et peuples autochtones. Lors d'événements organisés dans les collectivités, la SGDN s'efforce de mieux faire comprendre le colis de transport du combustible irradié et la manière dont il protégera les gens et l'environnement lorsque le combustible nucléaire irradié sera acheminé depuis les lieux d'entreposage provisoire jusqu'au site du dépôt.*



Un plan de transport sûr est un élément essentiel de la mise en oeuvre du plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié. Comme pour tous nos travaux, notre plan de transport doit protéger les gens et l'environnement.

Le transport du combustible nucléaire irradié des sites d'entreposage provisoire jusqu'au site choisi ne commencera pas avant que le dépôt géologique en profondeur soit mis en service, dans les années 2040, mais nous le planifions déjà. Du combustible nucléaire irradié est déjà transporté sur les routes au Canada depuis les années 1960, et le cadre réglementaire qui le régit est exhaustif et mature. Actuellement, au Canada, approximativement 2000 expéditions de matières radioactives sont effectuées quotidiennement en toute sûreté. Lorsque l'exploitation du dépôt commencera, on prévoit que la contribution du transport de combustible irradié à l'ensemble de ces expéditions sera inférieure à 0,3 pour cent.

Le transport est un sujet qui suscite l'intérêt d'une grande partie du public et nous sommes résolus à faire en sorte que notre planification du transport tienne compte des priorités et des préoccupations du public. C'est pourquoi nous adoptons une approche collaborative en travaillant en concertation avec des milliers de Canadiens et de membres des peuples autochtones pour comprendre leurs points de vue, leurs suggestions, leurs questions et leurs préoccupations. Nous abordons aussi ce travail avec l'objectif de la réconciliation, en demandant conseil à ceux qui ont une vision autochtone du monde et en examinant comment nous pouvons aligner notre travail sur les sept enseignements sacrés anichinabés que sont l'amour, la bravoure, l'honnêteté, le respect, la vérité, l'humilité et la sagesse.



*Lors de la Tournée d'apprentissage de la Première Nation Nigigoonsimikaaning en mai 2024, le chef Terry Allan, quelques membres du Conseil et un certain nombre de membres de la collectivité ont visité le Centre de découverte et de démonstration de la SGDN et des installations nucléaires.*

En 2024, nous avons poursuivi notre dialogue avec les Premières Nations, les collectivités métisses, les municipalités, les organisations municipales, les premiers intervenants, les étudiants et d'autres parties intéressées. Cette année, nous avons mis l'accent sur le partage d'informations qui mettent en relief le solide bilan de sûreté international et national de l'industrie du transport nucléaire et le fait que le transport de matières radioactives est beaucoup plus courant que la plupart des gens ne le pensent.

Nous avons fait participer plus de personnes que l'année précédente à plus de 80 événements, dont plus de 25 dans des collectivités autochtones. Dans le cadre d'événements tenus en personne et en ligne, y compris de visites de notre Centre de découverte et de démonstration à Oakville, en Ont., nous avons également fourni des informations à de nombreux partenaires de l'industrie, continuant ainsi à établir des relations importantes qui éclaireront notre approche de la planification du transport.

Parallèlement à ces activités de concertation, nous avons fait paraître de nouveaux articles éducatifs dans des publications consacrées au transport afin de sensibiliser et d'éduquer les experts en la matière. Nous avons également publié sur notre site Web deux rapports techniques sur la sûreté des conteneurs de transport du combustible irradié lors de collisions (tous deux achevés en 2023).

En 2024, nous avons également eu des échanges plus approfondis avec des professionnels des matières dangereuses, y compris des professionnels des services d'intervention d'urgence, pour mieux comprendre quelles informations sont importantes pour eux et comment le projet peut affecter le travail qu'ils effectuent.

Ces premiers intervenants sont des membres de confiance de collectivités, en particulier de petites collectivités où presque tout le monde connaît un premier intervenant et où les résidents s'adressent souvent à eux pour poser des questions et leur faire part de leurs préoccupations sur la sûreté en général. En prenant contact avec les premiers intervenants et en les informant de notre projet et du fait que nous prenons la sûreté au sérieux, nous établissons des relations qui leur permettront de répondre en connaissance de cause aux questions qui pourraient leur être posées sur nos travaux.

Notre engagement en faveur de la concertation est soutenu par la collaboration du Conseil des aînés et des jeunes et d'un Groupe de travail de membres des collectivités sur le transport, qui fournissent des avis sur l'intégration des commentaires issus de nos activités de concertation aux nouveaux programmes techniques et de concertation liés au transport.



*Écouter et apprendre du public est essentiel à notre planification du transport et nous continuerons de tenir compte des priorités du public dans notre travail. Nous sommes reconnaissants envers les milliers de Canadiens et de membres des peuples autochtones avec lesquels nous avons dialogué jusqu'à maintenant de nous avoir fait part de leurs points de vue. C'est grâce à eux que nous sommes convaincus que nous aurons un plan de transport qui sera sûr, non seulement d'un point de vue technique, mais aussi d'un point de vue social.*

— **Caitlin Burley**  
Directrice du transport à la SGDN

## Préparation organisationnelle



*La journée portes ouvertes familiale organisée à Ignace, en Ont., à l'automne n'est qu'un exemple des événements locaux au cours desquels la SGDN a fourni de l'information, répondu aux questions des résidents et joué notre rôle de bon voisin.*

Être prêt à s'adapter est une partie importante de l'identité de la SGDN. En 2024, nous nous sommes attachés à continuer de nous préparer au changement organisationnel qui s'opérera pendant que nous commencerons à déménager nos opérations vers la région hôte du dépôt de combustible nucléaire irradié, que nous amorcerons le processus de décision réglementaire et que nous nous préparerons à la construction du dépôt.

Des efforts visant à renforcer notre équipe et nos opérations ont également été déployés pour soutenir la mise en oeuvre du plan de gestion des déchets radioactifs de moyenne activité, des déchets de haute activité autres que le combustible et possiblement du combustible irradié issu des nouveaux projets nucléaires. En 2024, nous avons axé nos efforts dans ce domaine sur le renforcement des capacités et de l'équipe nécessaire pour réaliser nos engagements à court terme, notamment la rédaction du processus de sélection d'un site pour ce dépôt géologique en profondeur et la planification des activités de concertation qui seront menées avec les Canadiens et les peuples autochtones avant de finaliser le processus.

Nous avons continué de bâtir nos capacités internes par l'apprentissage et le perfectionnement continu, en renforçant nos processus de gestion du changement et en améliorant notre infrastructure, notamment en investissant dans la technologie pour améliorer notre efficacité et nos moyens de cybersécurité.

## TRANSITION VERS LE SITE

La préparation de la transition d'une grande partie de notre personnel et de nos activités vers le site choisi pour le dépôt de combustible nucléaire irradié et les collectivités hôtes voisines a toujours été une priorité interne importante. Cette mobilisation représente une tâche majeure et se fera progressivement pour permettre à notre personnel et aux collectivités hôtes de s'y préparer. Nous planifions cela depuis plusieurs années afin d'avoir à notre disposition le personnel qualifié et compétent voulu pour travailler dans la région sélectionnée.

Nous avons passé l'année à élaborer une feuille de route pour faciliter une transition presque sans heurts de notre personnel et de nos opérations, y compris vers le Centre d'expertise et le site du dépôt.

Le Centre d'expertise, qui devrait être mis en service en 2028, représentera un investissement de plusieurs millions de dollars. Il sera un point de repère important pour les résidents locaux et les visiteurs et servira de carrefour pour la recherche-développement, la concertation avec la collectivité et le partage des connaissances. Cette année, nous avons progressé dans nos travaux préliminaires de conception et d'estimation des coûts du Centre d'expertise en nous appuyant sur les travaux prévisionnels réalisés avec les deux régions hôtes potentielles et en examinant plus en détail les exigences de la SGDN.

Un cadre du savoir autochtone et de la réconciliation viendra également éclairer la planification du Centre d'expertise. Ce cadre fait partie du Plan d'action de la SGDN pour la réconciliation et reflète notre engagement à avancer sur le chemin de la réconciliation.

Alors que la SGDN déménagera vers le site choisi pour le dépôt de combustible nucléaire irradié, nous nous efforcerons de maximiser les possibilités d'emploi dans la région hôte et la région environnante, y compris dans les Premières Nations et les collectivités métisses, et d'y investir dans la formation et l'éducation.

## CONVENTION DE COLLABORATION

Même si la construction du dépôt géologique en profondeur pour le combustible nucléaire irradié ne commencera pas avant une dizaine d'années, nous mettons actuellement en place les personnes et les processus nécessaires à la conception détaillée, à la planification et à la construction de l'installation.

Après avoir publié en 2023 notre Demande de qualification des fournisseurs, en 2024 nous avons mené un processus d'approvisionnement afin de nous préparer à sélectionner les partenaires qui travailleront avec nous à la conception et à la construction du dépôt. Nous avons reçu et évalué plus de 8000 pages de réponses de fournisseurs potentiels à notre appel de propositions.

En prévision de la construction prochaine du dépôt, nous avons consacré l'année 2024 à renforcer notre processus de gestion des contrats et nos formations, y compris en mettant en place une formation pour les dirigeants destinée à améliorer la compréhension du fonctionnement de notre Modèle de convention de collaboration et de ses principaux facteurs de réussite.

Alors que nous avançons vers la phase de construction, nous investissons dans nos processus internes de gestion du changement pour faire en sorte que notre personnel soit prêt à faire face à ce qui l'attend.



*Alors que nous entrevoyons le début du processus de décision réglementaire et que nous nous dirigeons vers la construction du dépôt, l'étroite collaboration que nous avons à l'intérieur de nos murs, avec nos partenaires et avec les collectivités se poursuivra. Nous savons par expérience que nous devons travailler ensemble pour être prêts à entreprendre les prochaines phases du plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié et à nous adapter à nos nouvelles responsabilités.*

— **Derek Wilson**  
Chef des opérations à la SGDN

## Préparation au processus de décision réglementaire



*Jeff Binns et Rojin Amani, membres de l'équipe de la SGDN assignée à la réglementation, discutent du projet lors d'un événement de concertation.*

Le processus de décision réglementaire marque le début d'un nouveau chapitre important du plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié et une nouvelle occasion pour le public de s'exprimer sur le projet.

L'objectif de ce processus est de faire en sorte que la sûreté du dépôt soit confirmée de manière indépendante par les organismes de réglementation, notamment la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Le processus comprend l'obtention d'un permis et la réalisation d'une évaluation d'impact intégrée.

En plus de cela, la SGDN sera assujettie au PEAR (Processus d'évaluation et d'approbation réglementaire), le processus réglementaire souverain de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake (NOWL). Le processus sera élaboré et mis en oeuvre par la NOWL. La NOWL concevra le processus avec l'objectif que les incidences du projet soient évaluées en fonction de leurs valeurs anichinabées. Les conditions permettant d'atténuer ces incidences seront définies par la NOWL et respectées par la SGDN. Cette approche est conforme aux engagements de réconciliation de la SGDN et la SGDN se réjouit de collaborer avec la NOWL à la mise en oeuvre de son processus souverain.

Bien que l'évaluation pour la délivrance du permis et l'évaluation d'impact ne débutent qu'en 2025, nous nous appuyons sur les connaissances acquises lors du processus de sélection d'un site afin d'être bien positionnés pour entamer le processus de décision réglementaire. Pour ce faire, nous collaborons étroitement avec les collectivités hôtes choisies et nous soumettons notre projet à leur examen approfondi afin de leur donner la possibilité de se faire entendre.

En 2024, nous avons considérablement avancé dans l'élaboration de la description initiale de notre projet. Ce document — une exigence du processus fédéral d'évaluation d'impact — décrira le projet, le travail de caractérisation du site que nous avons mené jusqu'à maintenant, les plans de participation future avec les collectivités potentiellement touchées et le travail d'évaluation éclairé par les risques que la SGDN s'engagera à entreprendre.

Ce chapitre sur la prise de décision réglementaire implique également un dialogue permanent avec les autorités de réglementation. Nous avons franchi des étapes importantes cette année, notamment en élaborant un plan d'autorisation à présenter à la CCSN et en signant un protocole avec les autorités réglementaires pour définir notre processus intégré d'autorisation et d'évaluation d'impact.

Enfin, la SGDN comprend l'importance de l'eau et la nécessité de la protéger pour les générations à venir. Conformément à cet engagement que nous partageons avec les Canadiens et les peuples autochtones, nous avons mis en place un comité de travail technique sur l'eau pour soutenir le processus de décision réglementaire. Ce groupe de travail aura pour mission de veiller à ce que nous respections notre engagement de protéger l'eau grâce à des évaluations détaillées et à des mesures de protection élaborées de manière réfléchie.



*La prochaine décennie de notre travail sera axée sur la participation au rigoureux processus de décision réglementaire, dans lequel nous devons démontrer que nous pourrions tenir notre promesse de protéger durablement les gens et l'environnement. Nous sommes reconnaissants de l'étroite collaboration que nous entretenons avec les Canadiens, les peuples autochtones, l'industrie et les organismes de réglementation, une collaboration qui contribuera à notre réussite.*

— **Mackenzie Denyes**

Directrice d'évaluation d'impact et d'autorisation  
à la SGDN

*Le processus d'évaluation et d'approbation réglementaire de la NOWL (PEAR-NOWL) affirme nos droits souverains tout en protégeant nos valeurs et nos lois anichinabées. Ce projet fera l'objet d'un examen minutieux dans le cadre du processus réglementaire de notre Nation en plus de l'examen réglementaire qui sera réalisé par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la CCSN. Wabigoon veillera à ce que la sûreté, la protection de l'environnement et les valeurs anichinabées soient respectées tout au long de ce processus.*

— **Clayton Wetelainen**

Chef de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake

## Gouvernance et reddition de comptes

*La confiance et la transparence sous-tendent nos actions. Le Conseil d'administration, le Conseil consultatif, le Conseil des aînés et des jeunes et d'autres groupes importants de la SGDN contribuent à guider notre travail de protection des gens et de l'environnement.*



Les Canadiens et les peuples autochtones peuvent avoir la certitude que la SGDN dispose d'une solide structure de gouvernance.

La transparence fait partie intégrante de notre structure de gouvernance. Cette valeur reflète notre engagement à communiquer et à fournir des renseignements de manière ouverte et responsable sur notre approche, nos processus et nos prises de décisions. La SGDN est guidée par une [Politique de transparence](#) qui est conforme à toutes les lois pertinentes en matière de liberté d'information, d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

La SGDN agit en fonction d'un mandat fédéral conféré par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (LDCN). Nos membres sont les sociétés d'État provinciales qui produisent du combustible nucléaire irradié. En tant que société à but non lucratif, la SGDN est assujettie à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Nous sommes gouvernés par un Conseil d'administration de neuf personnes qui sont élues par les sociétés membres. Le Conseil d'administration représente un large éventail de points de vue propres et extérieurs à l'industrie nucléaire et exerce un leadership en ce qui a trait à l'élaboration des orientations stratégiques de la Société.

Le Conseil consultatif, un organe consultatif indépendant établi en vertu de la LDCN, fourni en continu des avis à la SGDN.

L'échange d'informations et de points de vue est essentiel à notre mandat de mise en oeuvre du plan canadien. C'est pourquoi en 2024 nous avons également continué de solliciter l'examen indépendant de notre travail auprès de plusieurs comités externes, notamment le Conseil des aînés et des jeunes, le Forum municipal, le Groupe d'examen géoscientifique, le Groupe d'examen environnemental et le Groupe d'examen pour la sélection d'un site.

### **RAPPORTS ANNUELS ET TRIENNAUX PRESENTES AU MINISTRE**

Conformément à la LDCN, la SGDN produit des rapports annuels qui sont déposés au Parlement et publiés sur notre site Web. Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles publie une déclaration à son sujet chaque année.

Tous les trois ans, la SGDN produit un rapport triennal, conformément à la LDCN. Le dernier rapport triennal couvrait la période 2020-22 et a été publié en mars 2023.

### **RAPPORTS PRESENTES AUX SOCIETES MEMBRES DE LA SGDN**

Les membres fondateurs de la SGDN sont Ontario Power Generation, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec. La convention d'affiliation et les règlements généraux définissent les rôles et les responsabilités des membres au regard des objectifs de la LDCN et du mandat de mise en oeuvre de la SGDN. La SGDN informe régulièrement nos organisations membres et nous tenons avec elles une assemblée générale annuelle.

### **SYSTEME INTEGRE DE GESTION**

Grâce au système intégré de gestion de la SGDN, nous sommes bien outillés pour remplir nos mandats tout en protégeant les gens et l'environnement pour les générations à venir. Cela comprend le fait de répondre aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, ce qui est particulièrement important alors que nous nous apprêtons à entreprendre le processus de décision réglementaire.

En 2024, nous avons continué à améliorer notre système de gestion pour faire en sorte qu'il soutienne le personnel dans l'exécution de son travail, d'une manière qui est adaptée à l'évolution de notre programme et de nos activités.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Au 31 décembre 2024)

**Président du Conseil d'administration** : Glenn Jager

**Présidente et chef de la direction, et administratrice** : Laurie Swami

**Administrateurs** : Lesley Gallinger, Sean Granville, Ronald L. Jamieson, Jason Nouwens, Josée Pilon, Subo Sinnathamby et Beth Summers.

Le **Conseil d'administration** s'est réuni officiellement cinq fois en 2024. Outre ses réunions ordinaires, le Conseil d'administration se réunit chaque année pour des séances stratégiques et éducatives avec l'équipe de direction de la SGDN pour examiner les défis et les possibilités à long terme.



**Conseil d'administration** (de la gauche vers la droite, du premier rang) : Glenn Jager, Laurie Swami, Lesley Gallinger, Sean Granville, Ronald L. Jamieson, Jason Nouwens, Josée Pilon, Subo Sinnathamby et Beth Summers.



## COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### *Comité de la vérification, des finances et des risques*

Le Comité de la vérification, des finances et des risques (VFR) est chargé de surveiller l'intégrité des systèmes internes de contrôle et d'information de gestion de la SGDN, de fournir des recommandations au Conseil d'administration concernant l'approbation des plans financiers annuels, d'assurer l'intégrité de la performance financière déclarée par la SGDN et de surveiller l'état du fonds de retraite de la SGDN. En 2024, le Comité VFR s'est réuni quatre fois seul et une fois avec le Comité des ressources humaines, de la rémunération et de la gouvernance.

Au 31 décembre 2024, le comité comptait cinq administrateurs : Beth Summers (présidente), Lesley Gallinger, Glenn Jager, Ronald L. Jamieson et Josée Pilon.

### *Comité des ressources humaines, de la rémunération et de la gouvernance*

Le Comité des ressources humaines, de la rémunération et de la gouvernance (RHRG) est chargé de surveiller les fonctions de la SGDN liées aux ressources humaines, dont les pratiques de rémunération, les politiques de gestion de ressources humaines, la structure organisationnelle, les relations de travail, le régime de retraite et la gouvernance. En 2024, le Comité RHRG s'est réuni quatre fois seul et une fois avec le Comité VFR.

Au 31 décembre 2024, le comité comptait cinq administrateurs : Lesley Gallinger (présidente), Sean Granville, Glenn Jager, Josée Pilon et Beth Summers.

### *Comité de surveillance du projet*

Le Comité de surveillance du projet assure une surveillance de la planification et de la réalisation du projet de la SGDN, notamment sur les questions comme la sûreté, la soumission de nouveaux projets à l'approbation du Conseil d'administration, la planification et le contrôle du projet, les stratégies contractuelles et le rendement des sous-traitants, les questions techniques ainsi que les risques liés à la mise en oeuvre du plan canadien. Le Comité de surveillance du projet s'est réuni quatre fois en 2024.

Au 31 décembre 2024, le comité comptait quatre administrateurs : Sean Granville (président), Lesley Gallinger, Jason Nouwens et Subo Sinnathamby.

### *Comité sur la sélection d'un site*

Par l'entremise du Comité sur la sélection d'un site, le Conseil d'administration a exercé une surveillance du processus de sélection d'un site pour le dépôt canadien de combustible nucléaire irradié et a offert des conseils et assuré une supervision et une surveillance concernant les risques liés à sa mise en oeuvre. Ce comité s'est réuni quatre fois en 2024. Le Comité sur la sélection d'un site a rempli son mandat et a donc été dissous en décembre 2024.

En 2024, le comité comptait cinq administrateurs : Ronald L. Jamieson (président), Sean Granville, Glenn Jager, Jason Nouwens et Subo Sinnathamby.



## COMITÉ EXÉCUTIF (AU DECEMBRE 2024)

**Présidente et chef de la direction :**  
Laurie Swami

**Vice-président et ingénieur en chef :**  
Chris Boyle



**Vice-présidente, communications :**  
Lisa Frizzell

**Vice-présidente, sélection d'un site :**  
Lise Morton (*partie à la retraite le 11 décembre 2024*)

**Chef de la direction financière et de la gestion des risques :**  
Jeff Quick



**Vice-présidente, ressources humaines, et responsable en chef de l'éthique :** Jennifer Spragge

**Vice-président et avocat général, et secrétaire du Conseil d'administration :** Doug Taylor



**Vice-président, relations avec les Autochtones et programmes stratégiques :** Bob Watts (*parti à la retraite le 31 décembre 2024*)

**Vice-président, approbations réglementaires :**  
Allan Webster



**Chef des opérations :**  
Derek Wilson



**Comité exécutif** (de la gauche vers la droite, du premier rang) : Laurie Swami, Chris Boyle, Lisa Frizzell, Lise Morton, Jeff Quick, Jennifer Spragge, Doug Taylor, Bob Watts, Allan Webster et Derek Wilson.

## CONSEIL CONSULTATIF

Le **Conseil consultatif** est un groupe autonome et indépendant qui examine et commente les travaux de la SGDN, conformément aux exigences de la LDCN. Ses rapports apparaissent dans les rapports triennaux de la SGDN, qui sont publiés tous les trois ans.

Le rôle du Conseil consultatif est :

- De faire en sorte que les points de vue du public et des groupes d'intérêts soient écoutés et pris en compte de manière réfléchie et équilibrée dans les approches proposées par la SGDN et dans nos rapports;
- D'aider la SGDN à faire en sorte que nos processus soient de bonne qualité, ouverts, transparents, exhaustifs et rigoureux.

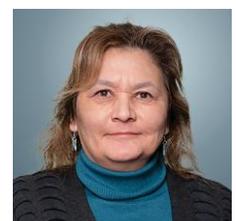
Maintenant que les travaux de la SGDN ont progressé au-delà de la phase de la sélection du site pour le dépôt géologique en profondeur canadien de combustible nucléaire irradié, la LDCN exige que des représentants des organisations autochtones concernées et des régions hôtes potentielles fassent partie du Conseil consultatif. Comme la SGDN entame le processus de décision réglementaire, la composition du Conseil consultatif évoluera en 2025.

## MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF

En 2024, le Conseil consultatif comptait neuf membres, dont l'expertise couvre une vaste gamme de domaines, notamment l'ingénierie, la concertation avec les collectivités, les affaires publiques, l'environnement, le développement durable, les relations avec les Autochtones, le savoir autochtone et la recherche axée sur les collectivités.

Au 31 décembre 2024, il comptait les membres suivants :

David R. Cameron (président), Donald Obonsawin (vice-président), Joseph Cavalancia, Monica Gattinger, Dean Jacobs, Diane M. Kelly, Dougal McCreath, Stella Swanson et Linda Thompson.



**Conseil consultatif** (de la gauche vers la droite, du premier rang) : David R. Cameron, Donald Obonsawin, Joseph Cavalancia, Monica Gattinger, Dean Jacobs, Diane M. Kelly, Dougal McCreath, Stella Swanson et Linda Thompson.



## CONSEIL DES AINÉS ET DES JEUNES

Le [Conseil des aînés et des jeunes](#) est un organe consultatif indépendant composé de membres de collectivités autochtones de plusieurs régions du Canada. Il fournit des conseils à la SGDN sur l'application du savoir autochtone à la mise en oeuvre du plan canadien et sur les moyens qui peuvent être pris pour mieux développer et maintenir de bonnes relations avec les collectivités autochtones.

Les détenteurs du savoir ont beaucoup de connaissances traditionnelles à transmettre. L'un de leurs rôles est d'éclairer la prise de décision à l'aide de ces connaissances ancestrales. La SGDN est honorée d'avoir reçu leurs conseils au cours des dernières années, y compris pendant la période visée par le présent rapport.

## FORUM MUNICIPAL

Le [Forum municipal](#) est une assemblée de dirigeants municipaux ayant de l'expérience et des compétences sur les enjeux et les défis qui se posent aux municipalités. Créé par la SGDN en 2009, en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités, le Forum municipal a fourni des conseils concernant les perspectives et les processus municipaux afin d'orienter les efforts de concertation et de sensibilisation de la SGDN. Il a aidé la SGDN à intégrer les pratiques les plus appropriées pour communiquer avec les administrations et les associations locales, et nous aide à comprendre les besoins et les pratiques des municipalités qui songent à accueillir le projet. Le mandat de ce groupe s'est conclu en 2024.

## GROUPE D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL

Le [Groupe d'examen environnemental](#) (GEE) a été créé par la SGDN en 2018 pour fournir des conseils et des avis spécialisés indépendants sur les programmes environnementaux et la théorie et la pratique de l'évaluation des impacts, y compris sur la concertation et l'alignement sur le savoir autochtone. Le GEE est composé de professionnels de divers domaines d'études et horizons culturels. Il se réunit quatre fois par année pour discuter des questions stratégiques liées à l'évaluation des impacts du projet sur l'environnement naturel.

## GROUPE D'EXAMEN GEOSCIENTIFIQUE

Le [Groupe d'examen géoscientifique](#) est un groupe d'experts géoscientifiques de renommée internationale du Canada, de l'Australie, de la Suède et de la Suisse. Ce groupe examine l'approche, les méthodes et les résultats de la SGDN se rapportant à l'évaluation géoscientifique des sites et fournit des conseils et des avis à leur égard. Il a été mis sur pied par la SGDN afin de s'assurer que les évaluations de sites sont menées de façon cohérente et traçable et qu'elles respectent ou surpassent constamment les meilleures pratiques internationales. Les cinq membres du groupe possèdent collectivement une vaste expérience multidisciplinaire dans des domaines pertinents pour la sélection d'un site de roche cristalline ou sédimentaire pour un dépôt géologique en profondeur.

## **GROUPE D'EXAMEN POUR LA SÉLECTION D'UN SITE**

Le [Groupe d'examen pour la sélection d'un site](#) était composé de deux membres de renommée internationale d'horizons professionnels divers. Ces membres du groupe d'examen ont des connaissances et une expérience des processus et des meilleures pratiques internationales en matière de sélection d'un site de déchets nucléaires.

Le groupe a fourni des conseils et des avis indépendants sur l'approche finale adoptée par la SGDN pour choisir un site, afin de s'assurer que le processus était raisonnable, exhaustif, crédible et rigoureux. Son mandat s'est conclu en 2024.

## **GROUPE DE TRAVAIL DE MEMBRES DES COLLECTIVITES SUR LE TRANSPORT**

La SGDN a mis sur pied le Groupe de travail de membres des collectivités sur le transport afin de recueillir les commentaires d'un large éventail de personnes en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick sur la façon dont le cadre de planification du transport de la SGDN devrait être mis en oeuvre, y compris sur la planification collaborative du transport et sur la concertation et le dialogue associés au programme de transport. Les membres de ce groupe de travail agissent à titre de conseillers indépendants.

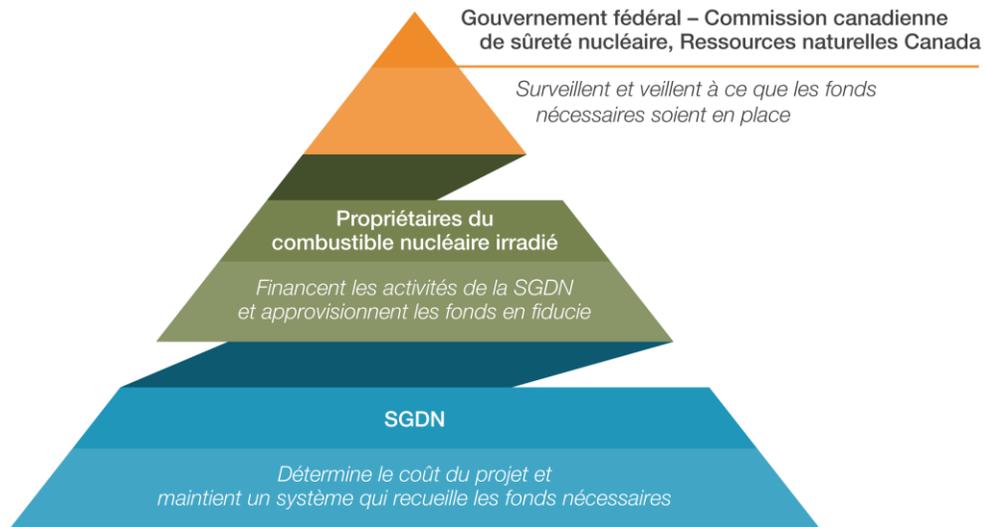
## **EXAMENS PAR DES PAIRS**

Nous nous assurons que nos travaux reposent sur les meilleures connaissances scientifiques en collaborant avec des scientifiques et des experts de premier plan issus des universités, de l'industrie et de groupes de recherche internationaux. Nous continuons de demander à des experts externes indépendants d'examiner et de commenter nos travaux techniques dans le cadre d'[examens par des pairs](#) avant de présenter les résultats de nos recherches dans des revues scientifiques ou à des conférences. Ces examens externes aident à faire en sorte que les normes techniques les plus élevées soient respectées et que les travaux demeurent conformes aux meilleures pratiques internationales.

## Veiller à ce que les fonds nécessaires soient en place

### PROJET DE DEPOT GEOLOGIQUE EN PROFONDEUR POUR LE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Un aspect essentiel de notre engagement à agir de manière responsable consiste à veiller à ce que les fonds nécessaires pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada soient disponibles au moment voulu. Les rôles et les responsabilités sur le plan de la sécurité financière sont résumés dans le diagramme fourni ci-dessous.



### *Coût total estimatif*

L'une des responsabilités importantes de la SGDN est de déterminer le coût du cycle de vie du projet afin de s'assurer que les fonds requis seront disponibles au moment voulu. Mise à jour tous les cinq ans sur la base des informations les plus récentes, l'[estimation du coût](#) du cycle de vie de la Gestion adaptative progressive explique ce que nous prévoyons que le projet coûtera du début à sa fin et fourni des justifications à l'appui de cette conclusion. Elle contribue à assurer un bon niveau de reddition de comptes et de transparence du processus pendant que nous mettons en oeuvre le plan canadien de gestion sûre et à long terme du combustible nucléaire irradié.

La dernière révision complète de l'estimation des coûts de la Gestion adaptative progressive a été réalisée en 2021 et la prochaine mise à jour sera réalisée en 2026.

L'estimation tient compte des coûts pour développer, construire, exploiter, surveiller et déclasser les installations à long terme, y compris le dépôt géologique en profondeur et le Centre d'expertise, ainsi que pour transporter le combustible nucléaire irradié jusqu'au dépôt. Comme il s'agit d'une estimation couvrant une période de 175 ans, de nombreuses hypothèses ont été utilisées à des fins de planification pour garantir que des fonds suffisants seront disponibles et, dans la mesure du possible, ont été révisées et précisées et continueront de l'être au fur et à mesure de l'avancement du plan.

De nombreux facteurs influenceront sur le coût final du projet, dont les types et le volume de combustible nucléaire irradié à gérer, l'emplacement de l'installation, l'infrastructure environnante, le type et les caractéristiques de la formation rocheuse, la conception du dépôt et la durée pendant laquelle le site devra être surveillé une fois le combustible irradié mis en place. Les facteurs pris en compte dans l'estimation des coûts pour 2026 sont en cours de détermination.

La quantité totale de combustible nucléaire irradié au Canada, qui se chiffre approximativement à l'heure actuelle à 3,3 millions de grappes, pourrait être influencée au bout du compte par des facteurs comme la longévité et la productivité des réacteurs nucléaires, les décisions qui seront prises relativement à la réfection ou à la construction de nouveaux réacteurs nucléaires. Chaque année, nous mettons à jour l'estimation du volume de grappes de combustible irradié et le solde des fonds en fiducie qui ont une incidence sur les estimations de coûts et les besoins de financement du projet, en fonction des estimations de grappes de combustible irradié fournies par les producteurs d'énergie nucléaire. Nous déterminons par la suite les contributions qui devront être faites aux fonds en fiducie l'année suivante afin de nous assurer que nous aurons suffisamment de ressources pour nos besoins futurs.

Notre estimation des coûts pour 2021 est basée sur un volume prévu de 5,5 millions de grappes de combustible irradié, soit le volume qui devrait avoir été accumulé à la fin de la vie utile prévue des réacteurs nucléaires existants au Canada.

Sur la base de ce volume prévu, le coût de la construction de l'installation est estimé à approximativement 4,5 milliards \$ (en dollars de 2020). Le coût du cycle de vie entier du projet — depuis le début du processus de sélection d'un site, en 2010, jusqu'à la fermeture du dépôt, en passant par l'approbation réglementaire, la construction, l'exploitation et la surveillance à long terme de l'installation — serait approximativement de 26 milliards \$ (en dollars de 2020). Cette somme couvre plusieurs décennies d'activités du cycle de vie.

Il est important de déterminer, en dollars actuels, les sommes qui doivent être constituées pour que les fonds nécessaires soient en place lorsque nous en aurons besoin dans le futur. Les fonds actuellement en place croîtront de manière à couvrir le coût à long terme entier du projet, compte tenu des paiements que continueront de verser les bailleurs de fonds du projet et des revenus d'investissement qui augmenteront également au fil du temps. Les fonds nécessaires pour gérer approximativement 5,5 millions de grappes de combustible à partir de 2025 ont été établis à 11 milliards \$ (valeur du dollar au 1<sup>er</sup> janvier 2025).

### *Coûts antérieurs et postérieurs à la construction*

Les fonds requis de 11 milliards \$ (valeur du dollar au 1<sup>er</sup> janvier 2025) comprennent une enveloppe de 3 milliards \$ qui couvre les coûts liés à la sélection d'un site pour le dépôt, à la réalisation de sa conception détaillée, à l'aménagement du Centre d'expertise, à l'acquisition d'un site, à l'évaluation des effets sur l'environnement et à l'obtention du permis de préparation du site et du permis de construire exigés par la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). Les propriétaires des déchets paient les coûts préalables à la construction de l'installation nucléaire, qui ont été établis dans le budget annuel de la SGDN approuvé par le Conseil d'administration.

Les 8 milliards \$ restants requis seront affectés à la construction de l'installation, au transport vers le dépôt des grappes de combustible existantes et futures ainsi qu'à l'exploitation, à la fermeture et à la surveillance du dépôt. La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (LDCN) exige que les dépenses qui seront engagées après la délivrance du permis de construire soient financées par des versements aux fonds en fiducie de la LDCN faits par Ontario Power Generation (OPG), Hydro-Québec (HQ), Énergie Nouveau-Brunswick (ÉNB) et Énergie atomique du Canada limitée (ÉACL). En date de décembre 2024, la valeur totale des fonds en fiducie de la LDCN s'élevait à approximativement 5,7 milliards \$.

Les propriétaires de déchets continueront de contribuer annuellement à ces fonds au fur et à mesure que l'inventaire de combustible irradié augmentera, afin de couvrir entièrement les besoins en fonds établis à 11 milliards \$ pour assurer la gestion de l'inventaire existant et futur de grappes de combustible irradié. Les coûts liés à l'entreposage provisoire sur les sites des réacteurs et au retrait du combustible irradié de ces installations d'entreposage ne sont pas financés par l'intermédiaire de la SGDN, puisqu'ils relèvent de la responsabilité des propriétaires de déchets.

### *Exigences en matière de rapports financiers*

La LDCN traite de façon explicite des futures obligations financières qui devront être remplies pour assurer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, comme le décrit l'encadré ci-dessous. Toutes les exigences définies dans le paragraphe 16(2) de la LDCN sont abordées dans cette section, *Veiller à ce que les fonds nécessaires soient en place.*

#### **Exigences de la LDCN (2002)**

La SGDN est tenue de fournir divers renseignements financiers dans chacun de nos rapports annuels suivant la décision du gouvernement, en vertu du paragraphe 16(2) de la LDCN.

16(2) Les rapports annuels postérieurs à la décision du gouverneur en conseil sur la proposition de gestion à retenir doivent notamment indiquer :

- a) la forme et le montant des garanties financières fournies, durant l'exercice, par les sociétés d'énergie nucléaire et Énergie atomique du Canada aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et se rapportant à la mise en oeuvre de cette décision;
- b) le coût total estimatif révisé de la gestion des déchets nucléaires;
- c) les prévisions budgétaires pour l'exercice suivant;
- d) la formule de calcul du financement que propose la société de gestion pour l'exercice suivant, hypothèses et motifs à l'appui;
- e) la quote-part à verser par chacune des sociétés d'énergie nucléaire et Énergie atomique du Canada que propose la société de gestion pour l'exercice suivant, avec motifs à l'appui.

Sur la base des exigences de la LDCN, des fonds en fiducie ont été établis en 2002 et chaque propriétaire de déchets a versé des contributions annuelles depuis à son fonds. La valeur de l'ensemble de ces fonds, revenus de placement compris, s'établissait à approximativement 5,7 milliards \$ à la fin de 2024. En outre, les entreprises ont mis de côté d'autres fonds distincts et mis en place des garanties financières pour assurer la gestion des déchets nucléaires et le déclassement des installations. La LDCN comprend des dispositions exigeant que ces fonds en fiducie soient gardés en sûreté et qu'ils ne soient utilisés qu'aux fins prévues. La SGDN ne peut utiliser ces fonds que pour mettre en oeuvre de l'approche de gestion choisie par le gouvernement lorsqu'un permis de construction ou d'exploitation aura été délivré en vertu de la LSRN.

Propriétaires	Soldes des fonds en fiducie (millions \$)
	Décembre 2024
OPG	5211
ÉNB	225
HQ	193
ÉACL	80*
<b>Total</b>	<b>5709</b>

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessus sont approximatifs.

\* REMARQUE : ÉACL n'est pas un membre de la SGDN et est tenue de contribuer à un fonds en fiducie pour la gestion du combustible nucléaire irradié en vertu de la LDCN. Voir la prochaine section pour plus de détails.

Conformément à la LDCN, la SGDN rend publics les états financiers vérifiés des [fonds en fiducie](#) au moment où ils sont fournis annuellement par les institutions financières.

### *Garanties financières fournies à la Commission canadienne de sûreté nucléaire*

Conformément à la LSRN, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) exige que les producteurs de déchets fournissent des garanties financières couvrant les coûts (valeur actuelle) associés au déclasserment, à l'entreposage provisoire et à la gestion à long terme des déchets radioactifs produits à ce jour (y compris du combustible nucléaire irradié). Les garanties requises pour l'exercice 2025 s'élèvent à 24 milliards \$. Elles sont vérifiées de manière indépendante par la CCSN, conformément aux exigences imposées aux propriétaires de déchets, et sont constituées sous la forme de fonds distincts (totalisant approximativement 29 milliards \$ à la fin de 2024) et de garanties provinciales, au besoin.

L'état de ces garanties s'établit comme suit :

#### *Ontario Power Generation*

En application de la LSRN, la CCSN exige qu'Ontario Power Generation (OPG) dispose de fonds suffisants pour acquitter ses obligations existantes en matière de gestion des déchets nucléaires et de déclasserment nucléaire. En vertu du processus de la CCSN, les garanties financières qui sont offertes à la CCSN doivent être révisées tous les cinq ans et OPG doit lui présenter chaque année un rapport sur ses hypothèses économiques, la valeur de son actif et la garantie financière correspondante à fournir. Le calcul de cette garantie financière tient compte des déchets nucléaires que la société prévoit avoir générés au terme de chaque année.

La garantie financière exigée par la CCSN a continué d'être satisfaite, en partie, au moyen du Fonds en fiducie de la LDCN de l'Ontario exigé par le gouvernement fédéral, d'après sa juste valeur marchande projetée, et le reste au moyen des deux fonds réservés (collectivement appelés le « Fonds nucléaire ») régis par l'*Ontario Nuclear Funds Agreement* (ONFA), une entente liant OPG et la Province de l'Ontario, le tout sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à une garantie provinciale pour 2025. Conformément aux dispositions de l'ONFA, la province s'engage à fournir au besoin une garantie provinciale à la CCSN, au nom d'OPG, dans l'éventualité où la juste valeur marchande du Fonds nucléaire ne couvrirait pas la garantie financière exigée par la CCSN en 2025.

La garantie financière exigée par la CCSN pour 2025 est de 22,1 milliards \$ (valeur actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2025). Cette exigence sera remplie sans recourir à une garantie provinciale, puisque la juste valeur marchande du Fonds nucléaire à la fin de 2024 a été établie à 27,9 milliards \$. Le Fonds en fiducie de la LDCN de l'Ontario, évalué à 5,2 milliards \$, est compris dans le Fonds nucléaire de 27,9 milliards \$.

#### *Énergie NB*

Énergie Nouveau-Brunswick (ÉNB) a fourni à la CCSN une garantie financière pour le déclasserment, qui inclut les coûts de la gestion à long terme du combustible irradié que devrait générer la centrale nucléaire de Point Lepreau et le coût du déclasserment de la centrale, y compris de la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité.

- L'exigence de la garantie financière est basée sur la valeur actualisée des coûts futurs de gestion du combustible irradié produit jusqu'à la fin de 2024 et sur la valeur actualisée des coûts estimatifs futurs pour le déclasserement de la centrale.
- L'exigence d'une garantie financière est satisfaite par trois fonds distincts : un Fonds pour le combustible irradié, un Fonds pour le déclasserement de la centrale et le Fonds en fiducie de la LDCN.
- La valeur marchande totale des fonds était d'environ 1015 millions \$ au 31 décembre 2024 et était répartie de la façon suivante :
  - Fonds pour le combustible irradié — 261 millions \$;
  - Fonds pour le déclasserement de la centrale — 529 millions \$;
  - Fonds en fiducie de la LDCN — 225 millions \$.

### *Hydro-Québec*

La juste valeur estimative du fonds en fiducie de la LDCN au 31 décembre 2024 était de 193 millions \$. Hydro-Québec (HQ) a également fourni à la CCSN une garantie financière pour le déclasserement d'un montant de 685 millions \$, laquelle comprend une garantie liée au combustible irradié résultant du fonctionnement de Gentilly-2 et le coût du déclasserement de la centrale, y compris de la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité. La garantie prend la forme d'un engagement explicite de la province du Québec envers HQ, qui assure une garantie de paiement.

Le fonds en fiducie de la LDCN et la garantie financière fournie par la province du Québec remplissent les obligations financières futures comme suit :

- 703 millions \$ pour le déclasserement et la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité;
- 271 millions \$ pour le combustible irradié.

### *Énergie atomique du Canada limitée*

Énergie atomique du Canada limitée (ÉACL) n'est pas un membre de la SGDN et est tenue de contribuer à un fonds en fiducie pour la gestion du combustible nucléaire irradié en vertu de la LDCN. Sa garantie financière prend la forme d'un engagement explicite du gouvernement du Canada envers la CCSN, combiné à des estimations des charges financières et des fondements de ce calcul. Le fonds en fiducie de la LDCN d'ÉACL se chiffrait à approximativement 80 millions \$ au 31 décembre 2024.

### *Conclusion*

Les contributions actuelles et futures aux Fonds nucléaire fournies par OPG, ÉNB, HQ et ÉACL, ainsi que toutes les garanties gouvernementales respectives, sont suffisantes pour couvrir les coûts du cycle de vie estimés pour les obligations de gestion des déchets nucléaires et de déclasserement nucléaire au 31 décembre 2024.

*Prévisions budgétaires pour 2025*

Pour l'exercice 2025, le Conseil d'administration de la SGDN a approuvé une enveloppe budgétaire de 498 millions \$ pour la poursuite de la mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive. Les coûts annuels au-delà de 2025 sont sujets à être révisés et approuvés. Le partage de ces coûts se fera conformément aux pourcentages précisés dans la Convention d'affiliation, qui est périodiquement révisée. Le partage des coûts pour 2025 entre les propriétaires de déchets s'établit approximativement comme suit : 93,68 % pour OPG, 3,66 % pour ÉNB, 2,07 % pour HQ et 0,59 % pour ÉACL.

*Formule de financement*

La formule de financement de la SGDN est en place depuis qu'elle a été approuvée par le ministre des Ressources naturelles (aujourd'hui devenu le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles) en avril 2009. La formule attribue à chaque propriétaire de déchets ses responsabilités et ses exigences de contribution aux fonds en fiducie. Les coûts communs qui sont imputables à tous les propriétaires de déchets sont répartis selon le pourcentage de partage des coûts convenu par les membres. Chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire est responsable des dépenses qui lui sont propres.

*Contributions à verser aux fonds en fiducie en 2025*

Les exigences relatives aux versements à effectuer aux fonds en fiducie de la LDCN en 2025 ont été déterminées d'après l'estimation du coût du projet de la SGDN réalisée en 2021. Selon la formule de financement approuvée, les coûts postérieurs à la délivrance d'un permis de construction se divisent en deux catégories :

1. Les coûts associés aux grappes de combustible irradié déjà produites (charges engagées);
2. Les coûts associés au combustible irradié qui sera produit chaque année (charges futures).

Les charges engagées représentent tous les frais qui seront assumés, qu'il y ait ou non production de grappes de combustible irradié dans le futur. Ces charges comprennent tous les coûts fixes associés à l'installation ainsi que les coûts variables associés aux grappes de combustible irradié déjà produites. Comme le dépôt géologique en profondeur sera mis en service entre 2040 et 2045, les contributions relatives au passif engagé doivent être amorties jusqu'à l'année médiane 2043 par des paiements égaux en valeur actuelle. Cette méthode de financement a l'avantage de niveler les versements exigés chaque année, tout en prenant en considération l'évolution de la valeur du dollar au fil du temps. Les charges futures représentent les coûts différentiels associés au transfert des grappes de combustible irradié vers le dépôt, à l'agrandissement des installations et aux coûts additionnels associés à l'exploitation et à la surveillance des grappes de combustible irradié qui seront produites chaque année. Chaque future grappe de combustible irradié coûtera la même somme en valeur actuelle, compte tenu de l'évolution temporelle de la valeur du dollar. Le tableau suivant présente les sommes qui devront être versées aux fonds en fiducie en 2025.

<b>Contributions totales aux fonds en fiducie : Année 2025</b>		
<b>Propriétaires</b>	<b>Soldes des fonds en fiducie (millions \$)</b>	<b>Contributions aux fonds en fiducie (grappes engagées et futures) (millions \$)*</b>
	<b>Décembre 2024</b>	<b>2025</b>
OPG	5211	88
ÉNB	225	7
HQ	193	0
ÉACL	80	0,4
<b>Total</b>	<b>5709</b>	<b>95</b>

\* Les versements annuels aux fonds en fiducie doivent se faire au plus tard 30 jours après la présentation du rapport annuel. La date de versement du 23 avril 2025 est supposée aux fins d'illustration.

**PROJET DE DÉPÔT GÉOLOGIQUE EN PROFONDEUR  
POUR LES DÉCHETS DE MOYENNE ACTIVITÉ ET  
LES DÉCHETS DE HAUTE ACTIVITÉ  
AUTRES QUE LE COMBUSTIBLE**

La SGDN a désormais la responsabilité supplémentaire d'assurer la gestion à long terme des déchets de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible dans un second dépôt géologique en profondeur. La SGDN devra également maintenir la possibilité d'inclure dans ce second projet le combustible irradié issu des nouveaux projets nucléaires, y compris les petits réacteurs modulaires.

La SGDN a commencé à élaborer un projet de processus de sélection d'un site comprenant des plans de concertation, une méthode de financement et un calendrier de mise en œuvre, en tenant compte de l'expérience et des enseignements tirés de la mise en œuvre d'autres processus de sélection de sites pour des installations nucléaires.

En 2025, un financement modeste pour le projet sera assuré par les propriétaires actuels de combustible nucléaire irradié. La SGDN collaborera avec les propriétaires de déchets de moyenne activité et de déchets de haute activité autres que le combustible, ainsi qu'avec les propriétaires de déchets issus des nouveaux projets nucléaires, afin d'établir des accords de financement. Ce financement soutiendra le processus de sélection d'un site et le développement technique du deuxième dépôt. Nous commencerons également à envisager l'approche de financement du cycle de vie à long terme.

## **NOUVEAUX PROJETS NUCLEAIRES**

La SGDN a commencé à examiner les exigences techniques et financières liées au combustible irradié qui pourrait être généré par de nouveaux projets nucléaires. Une analyse préliminaire de certaines technologies de réacteurs et de certains types de combustible proposés a été réalisée. Certaines de ces technologies utilisent des types de combustible existants qui sont également utilisés par d'autres pays qui planifient la construction d'un dépôt géologique en profondeur.

Ce travail d'évaluation préliminaire est réalisé sur la base du recouvrement des coûts, indépendamment du financement de la Gestion adaptative progressive. Cela signifie que les promoteurs qui développent ces nouveaux réacteurs financent directement ces travaux, et plusieurs d'entre eux ne sont pas propriétaires de déchets à l'heure actuelle.

Comme les projets d'éventuelles nouvelles installations nucléaires en sont encore aux premiers stades de développement et de prise de décision réglementaire, il est trop tôt pour inclure leur combustible nucléaire irradié potentiel dans nos prévisions ou dans notre estimation du coût de cycle de vie pour tout dépôt géologique en profondeur. Au fur et à mesure que ces projets progresseront vers des stades de développement plus avancés, y compris les phases de construction et d'exploitation, ces éléments seront pris en compte dans la planification et les projections de la SGDN.

## Rapport de l'auditeur et états financiers consolidés

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) et toute l'information comprise dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, décrites dans la partie III du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada. Lorsqu'il existe plusieurs méthodes de comptabilité, la direction a choisi la méthode qu'elle jugeait la plus appropriée aux circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils incluent certains montants fondés sur des estimations et des jugements, en particulier lorsque des opérations ayant une incidence sur la période comptable courante ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date ultérieure.

La direction a déterminé ces montants par ailleurs raisonnablement fondés pour que les états financiers consolidés donnent une image fidèle sous tous les aspects significatifs d'après les renseignements disponibles en date du 19 février 2025.

La direction s'est dotée d'un système de contrôle interne dans le but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est exacte et complète sous tous les aspects significatifs. Le système de contrôle interne comprend une politique d'affaires établie qui s'applique à tous les employés. La direction estime que le système fournit l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées et enregistrées, que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts et que l'actif de la Société est comptabilisé de manière appropriée et adéquatement préservé.

Le Conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière de rapports financiers et est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Il assume cette responsabilité par l'intermédiaire de son Comité de la vérification, des finances et des risques (le Comité).

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil d'administration et rencontrent périodiquement la direction, de même que l'auditeur externe, pour discuter de points concernant les contrôles internes sur le processus de communication de l'information financière et de questions de vérification et de rapports financiers, pour s'assurer que chaque partie s'acquitte de ses responsabilités et pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe. Le Comité soumet ses constatations à l'examen du Conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers consolidés en vue de les transmettre aux Sociétés membres de la SGDN. Le Comité doit aussi proposer à l'examen du Conseil d'administration et à l'approbation des Sociétés membres l'attribution ou le renouvellement du mandat de l'auditeur externe.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur externe indépendant, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, au nom des Sociétés membres.

Le 19 février 2025



Laurie Swami  
Présidente et  
chef de la direction



Jeff Quick  
Chef de la direction financière et  
de la gestion des risques

---

États financiers consolidés de la  
Société de gestion des  
déchets nucléaires

31 décembre 2024

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	73-74
État consolidé de la situation financière	75
État consolidé des résultats	76
État consolidé de l'évolution de l'actif net	77
État consolidé des flux de trésorerie	78
Notes complémentaires	79-91

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la  
Société de gestion des déchets nucléaires

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de gestion des déchets nucléaires (l'« Organisme »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Organisme pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 19 février 2025

**Société de gestion des déchets nucléaires**  
**État consolidé de la situation financière**  
31 décembre 2024  
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2024 \$	2023 \$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Trésorerie		6 108	4 817
Apports à recevoir des membres et d'ÉACL	5a	202 114	14 721
Autres montants à recevoir des membres et d'ÉACL		29 053	1 996
Débiteurs		721	5
Charges payées d'avance et dépôts		2 598	3 015
		<b>240 594</b>	24 554
Immobilisations	3	36 238	36 841
Apports à recevoir des membres et d'ÉACL	5c	2 635	—
Actif au titre des prestations constituées	7	44 195	38 244
		<b>323 662</b>	99 639
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	7 et 12	241 035	24 146
Incitatifs à la location reportés	8	209	293
Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer	5b	—	765
		<b>241 244</b>	25 204
Apports reportés afférents aux immobilisations	6	36 238	36 841
Apports des membres et d'ÉACL reportés	5c	—	4 723
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite	7	31 495	30 037
		<b>308 977</b>	96 805
<b>Actif net</b>		<b>14 685</b>	2 834
		<b>323 662</b>	99 639
Engagements et obligations contractuelles	10		

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration le 19 février 2025



, Laurie Swami, présidente et chef de la direction



, Beth Summers, présidente — Comité de la vérification, des finances et des risques

## Société de gestion des déchets nucléaires

### État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2024 \$	2023 \$
<b>Produits</b>			
Apports des membres	4	151 280	139 420
Apports d'ÉACL		417	1 359
		<b>151 697</b>	140 779
Variation des apports à recevoir des membres et d'ÉACL	5a	187 393	(33)
Variation des apports des membres et d'ÉACL reportés/à recevoir à long terme	5c	7 358	5 014
Variation des apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer	5b	765	(617)
Variation des apports reportés afférents aux immobilisations	6	603	1 158
Total des produits tirés des apports	11	<b>347 816</b>	146 301
Produits d'intérêts et autres produits	11	605	459
<b>Total des produits</b>		<b>348 421</b>	146 760
<b>Charges</b>			
Gestion adaptative progressive			
Concertation		232 763	39 534
Affectation de personnel et administration		74 765	60 977
Processus de décision réglementaire		11 745	9 303
Ingénierie		9 823	14 665
Communications		6 725	5 722
Évaluation de sites		6 159	8 115
Sûreté		3 208	4 665
Caractérisation détaillée de sites		220	—
Transport		171	757
		<b>345 579</b>	143 738
Déchets de moyenne activité et déchets de haute activité autres que le combustible			
Communications et concertation		214	437
Gestion des services techniques et de projets		706	224
		<b>920</b>	661
Nouveaux réacteurs nucléaires			
Gestion des services techniques et de projets		269	—
Amortissement des immobilisations		1 653	1 773
Perte à la cession d'immobilisations	3	—	588
<b>Total des charges</b>	11	<b>348 421</b>	146 760
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>—</b>	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**Société de gestion des déchets nucléaires**  
**État consolidé de l'évolution de l'actif net**  
 Exercice clos le 31 décembre 2024  
 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2024 \$	2023 \$
<b>Actif net au début de l'exercice</b>		<b>2 834</b>	7 398
Excédent des produits sur les charges de l'exercice		—	—
Réévaluations durant l'exercice :			
Actif au titre des prestations constituées	7	<b>9 463</b>	(85)
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite	7	<b>2 388</b>	(4 479)
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>		<b>14 685</b>	2 834

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Société de gestion des déchets nucléaires

### État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2024 \$	2023 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Trésorerie provenant des apports		150 585	139 343
Intérêts et autres produits reçus		605	459
		<b>151 190</b>	139 802
Trésorerie versée pour les salaires et avantages et en échange de fournitures et de services		<b>(149 899)</b>	(139 778)
		<b>1 291</b>	24
<b>Activités d'investissement</b>			
Achat d'immobilisations	3	(1 112)	(1 436)
Produit de la cession d'immobilisations	3	—	135
		<b>(1 112)</b>	(1 301)
<b>Activités de financement</b>			
Trésorerie provenant des apports pour l'achat d'immobilisations		1 112	1 436
Augmentation nette de la trésorerie		<b>1 291</b>	159
Trésorerie au début de l'exercice		<b>4 817</b>	4 658
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>6 108</b>	4 817

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Société de gestion des déchets nucléaires

## Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

---

### 1. Description de l'organisme

La Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN ») est un organisme sans but lucratif sans capital social, constitué conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes*, ainsi que l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la « LDCN »), qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002. La SGDN est désormais régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a obtenu un certificat de maintien le 20 décembre 2012.

Aux termes de la LDCN, les sociétés productrices d'électricité qui génèrent du combustible nucléaire irradié doivent constituer un organisme de gestion des déchets. Conformément à la LDCN, la SGDN a formé un Conseil consultatif, mené une étude et adressé des recommandations sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au gouvernement du Canada. Les résultats de l'étude et les recommandations ont été présentés en novembre 2005. Dans le cadre de son mandat à long terme, la SGDN a maintenant la responsabilité de mettre en œuvre la Gestion adaptative progressive (la « GAP »), une approche que le gouvernement du Canada a choisie pour la gestion du combustible nucléaire irradié.

La SGDN a officiellement commencé ses activités le 1<sup>er</sup> octobre 2002. Les membres fondateurs de la SGDN sont Hydro-Québec, la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick et Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») (les « membres »). En vertu de la LDCN, la SGDN est tenue d'offrir des services de gestion de déchets de combustible nucléaire moyennant des frais à tout propriétaire de déchets de combustible nucléaire produits au Canada, y compris les entités qui ne sont pas membres et Énergie atomique du Canada limitée (« ÉACL »).

En vertu d'un accord conclu entre les membres, le partage des coûts liés à la GAP pour 2024 est basé sur le principe du « producteur-payeur » et dépend du nombre total projeté de grappes de combustible et du moment présumé de l'accès aux installations de gestion à long terme du combustible irradié. Cette formule de partage des coûts est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En novembre 2020, dans le cadre de l'examen de la *Politique en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassé* mené par le gouvernement du Canada, la SGDN a reçu le mandat de mettre au point une stratégie intégrée portant sur l'ensemble des déchets radioactifs du Canada, sans plans d'élimination à long terme. La Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs a été présentée au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Canada le 30 juin 2023, en vue de sa lecture et de son examen. Le 5 octobre 2023, la stratégie a été approuvée par le ministre. Compte tenu de cette approbation, la SGDN a maintenant comme nouvelle responsabilité la mise en œuvre de la gestion à long terme des déchets de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible (« DMA-DHAAC ») dans un dépôt géologique en profondeur.

Aux termes de la LDCN, la SGDN est responsable de la gestion de tous les déchets de combustible nucléaire, y compris ceux générés par les nouveaux réacteurs nucléaires (« NRN ») en cours de développement. Depuis 2022, la SGDN a soutenu ses membres et les tiers qui participent à l'évaluation technique des options pour l'entreposage à long terme du combustible des NRN et l'analyse connexe.

## Société de gestion des déchets nucléaires

### Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 2. Principales méthodes comptables

### *Mode de présentation*

La SGDN a choisi de présenter les états financiers consolidés qui comprennent ses comptes et ceux de ses filiales entièrement détenues (collectivement, la « SGDN »).

Les états financiers consolidés de la SGDN constituent des déclarations de la direction et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, décrites dans la partie III du *Manuel de CPA Canada*, et les apports grevés d'une affectation sont présentés selon la méthode du report. Les principales méthodes comptables adoptées par la SGDN sont les suivantes :

### *Principes de consolidation*

Les filiales entièrement détenues de la SGDN sont les entités contrôlées par la SGDN, qui a le droit et la capacité de retirer des avantages économiques futurs et qui assume les risques qui s'y rattachent. Le contrôle est le pouvoir de définir, de manière durable et sans le concours de tiers, les politiques stratégiques en matière d'exploitation, d'investissement et de financement d'une autre entité.

Le 2 janvier 2020, la SGDN a constitué en société par actions ses trois filiales entièrement détenues en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin de soutenir les activités d'évaluation de sites.

Les filiales entièrement détenues consolidées sont les suivantes :

- NWMO Property Management 1 Inc.;
- NWMO Property Management 2 Inc.;
- NWMO Property Management 3 Inc.

### *Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Immeuble de bureaux	15 ans
Mobilier et équipement de bureau	7 ans
Matériel de transport et matériel de travail	7 ans
Véhicules	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du bail, plus une période de renouvellement

### *Impôts sur les bénéfices*

La SGDN et ses filiales entièrement détenues sont des organismes sans but lucratif et, en vertu de l'article 149(1)(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elles ne sont pas assujetties à l'impôt.

## Société de gestion des déchets nucléaires

### Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Comptabilisation des produits*

Les apports reçus des membres et de l'ÉACL sont traités comme des apports grevés d'une affectation, et ils sont donc comptabilisés en produits lorsque des dépenses admissibles sont engagées. Les apports excédentaires des membres ou les montants manquants sont comptabilisés à titre d'apports reportés/à payer ou d'apports à recevoir des membres, respectivement.

Les apports utilisés aux fins de l'achat d'immobilisations de la SGDN sont initialement comptabilisés à titre d'apports afférents aux immobilisations reportés et amortis dans les produits à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

### *Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi*

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts par la SGDN comprennent un régime de retraite contributif à prestations définies agréé, un régime complémentaire de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, notamment d'assurance vie collective et d'assurance maladie. La SGDN a adopté les politiques suivantes à l'égard de la comptabilisation de ces avantages postérieurs à l'emploi :

- i) La SGDN comptabilise les obligations relatives au régime de retraite, au régime complémentaire de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. L'obligation au titre des prestations de retraite définies est établie selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services et est évaluée selon l'évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation (et non à des fins d'évaluation de la solvabilité ou de liquidation, ou à d'autres fins semblables). En vertu de cette méthode, le coût des prestations est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs, comme il est décrit à la note 7. En ce qui concerne les autres régimes sans capitalisation comme le régime complémentaire de retraite et les régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi, une méthode de la comptabilité d'engagement semblable est utilisée, et les obligations au titre des prestations sont évaluées en fonction de l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation. Les réévaluations pour la période sont comptabilisées par le biais de l'état consolidé de l'évolution de l'actif net.
- ii) Les obligations sont tributaires des hypothèses actuarielles, y compris en ce qui concerne la progression des salaires, l'inflation et la progression des coûts liés à des éléments précis (p. ex., coût de la vie, tendances des coûts des soins de santé). L'obligation et les coûts relatifs aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi sont établis annuellement par des actuaires indépendants à partir des hypothèses les plus probables de la direction. Le taux d'actualisation utilisé par la SGDN pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées prévues et les coûts liés au régime de retraite de la SGDN est fondé sur l'évaluation aux fins de la capitalisation selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, tandis que les taux d'actualisation des autres régimes de prestations aux employés sont calculés à partir du rendement d'obligations de sociétés cotées AA en vigueur à la fin de l'exercice.
- iii) L'actif des caisses de retraite est évalué en fonction d'une valeur liée au marché aux fins de l'établissement du gain ou de la perte actuariel et du taux de rendement réel de l'actif des régimes. L'actif des régimes comprend des placements dans des fonds communs, dans des titres à revenu fixe et dans des parts de société en commandite d'un fonds de placements immobiliers. Le régime gère les risques de marché et de crédit liés à ces titres en mettant l'actif des régimes en fiducie et au moyen de sa politique de placement.

## Société de gestion des déchets nucléaires

### Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Recherche et développement*

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats à titre de charges pour l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

### *Conversion des devises*

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Le gain ou la perte qui en découle est pris en compte dans les charges liées à l'affectation de personnel et à l'administration. Les opérations libellées en devises ayant eu lieu au cours de l'exercice ont été converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

### *Instruments financiers*

Les instruments financiers comprennent la trésorerie, les apports à recevoir des membres et d'ÉACL, les autres montants à recevoir des membres et d'ÉACL, les débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque la SGDN devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement font l'objet d'un test à chaque date de clôture afin de déceler des indices de dépréciation. S'il y a effectivement dépréciation, la valeur de l'actif est réduite et la perte de valeur qui en découle est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

### *Opérations entre apparentés*

Les opérations entre apparentés sont inscrites à la valeur d'échange.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Étant donné l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les comptes qui nécessitent l'établissement d'estimations importantes comprennent l'actif au titre des prestations constituées, le passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite, certaines charges à payer et l'amortissement qui se fonde sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

## Société de gestion des déchets nucléaires

### Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

### 3. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2024 Valeur comptable nette \$	2023 Valeur comptable nette \$
Terrains	31 839	—	31 839	31 839
Matériel informatique et logiciels	6 844	5 618	1 226	1 620
Matériel de transport et matériel de travail	5 386	3 213	2 173	2 094
Mobilier et équipement de bureau	2 479	2 337	142	389
Améliorations locatives	2 036	1 719	317	299
Immeuble de bureaux	1 183	669	514	593
Véhicules	406	379	27	7
	<b>50 173</b>	<b>13 935</b>	<b>36 238</b>	<b>36 841</b>

Des entrées d'immobilisations totalisant 87 \$ (149 \$ en 2023) ont été exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie puisqu'elles étaient impayées à la fin de l'exercice. En 2024, des entrées d'immobilisations totalisant 149 \$ (247 \$ en 2023) ont été incluses dans l'état consolidé des flux de trésorerie puisqu'elles étaient à payer au 31 décembre 2023 et ont été payées en 2024 (à payer au 31 décembre 2022 et payées en 2023).

Au cours de l'exercice, aucune immobilisation n'a été cédée. En 2023, des immobilisations d'un coût de 2 006 \$ et un amortissement cumulé de 1 283 \$ ont été cédés puisque la recherche, l'élaboration, la création de prototypes et les essais liés aux conteneurs de combustible irradié ont été couronnés de succès, ce qui constitue une étape cruciale pour la constitution d'un dossier de sûreté dans le cadre de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada. Le produit de la cession d'immobilisations s'est chiffré à 135 \$. La perte à la cession connexe de 588 \$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

### 4. Opérations et soldes entre apparentés

Les opérations et les soldes non présentés séparément ailleurs dans les présents états financiers consolidés sont les suivants :

	GAP \$	DMA-DHAAC \$	NRN \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Opérations durant l'exercice					
Apports des membres					
Ontario Power Generation Inc.	141 612	774	551	142 937	130 915
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	4 945	37	23	5 005	5 703
Hydro-Québec	3 305	16	17	3 338	2 802
	<b>149 862</b>	<b>827</b>	<b>591</b>	<b>151 280</b>	<b>139 420</b>

## Société de gestion des déchets nucléaires

### Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

#### 5. Apports des membres et d'ÉACL

La SGDN reçoit des apports de ses membres et d'ÉACL, lesquels constituent sa seule source de financement. Les apports étant grevés d'une affectation, les produits sont comptabilisés lorsque des charges admissibles sont engagées. Les montants reçus avant que les charges admissibles soient engagées sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Les engagements au titre d'apports que la SGDN n'a pas encore reçus sont comptabilisés à titre d'apports à recevoir des membres lorsque le montant peut être déterminé et que la réception finale est probable.

##### a) Apports à recevoir des membres et d'ÉACL — à court terme

Les apports à recevoir des membres comprennent les éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Ontario Power Generation Inc.	189 873	14 425
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	7 353	—
Hydro-Québec	3 992	296
Énergie atomique du Canada limitée	896	—
	<b>202 114</b>	<b>14 721</b>

##### b) Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer — à court terme

Les apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer comprennent les éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Énergie atomique du Canada limitée	—	684
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	—	81
	<b>—</b>	<b>765</b>

##### c) Apports des membres et d'ÉACL (à recevoir)/reportés — à long terme

Les apports des membres et d'ÉACL (à recevoir)/reportés à long terme représentent les montants suivants à recevoir ou reçus aux fins du financement de divers avantages sociaux futurs :

	2024	2023
	\$	\$
Actif au titre des prestations constituées	44 195	38 244
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite	(31 495)	(30 037)
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite — à court terme (note 7)	(650)	(650)
Réévaluations de l'actif net	(14 685)	(2 834)
Apports des membres et d'ÉACL (à recevoir)/reportés — à long terme	<b>(2 635)</b>	<b>4 723</b>

## 5. Apports des membres et d'ÉACL (suite)

### d) Évolution des apports des membres et d'ÉACL (à recevoir)/reportés

L'évolution des apports des membres et d'ÉACL (à recevoir)/reportés se présente comme suit :

	2024 \$	2023 \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>		
Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer — à court terme	765	148
Apports des membres et d'ÉACL reportés — à long terme	4 723	9 737
	<b>5 488</b>	9 885
Apports reçus	151 697	140 779
Apports à recevoir	202 114	14 721
Produits comptabilisés tirés des apports	(347 816)	(146 301)
Montants reçus comptabilisés précédemment	(14 721)	(14 754)
Variation des apports reportés afférents aux immobilisations	603	1 158
	<b>(2 635)</b>	5 488
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>		
Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer — à court terme	—	(765)
Apports des membres et d'ÉACL (à recevoir)/reportés — à long terme	<b>(2 635)</b>	4 723

## 6. Apports reportés afférents aux immobilisations

	2024 \$	2023 \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	36 841	37 999
Apports affectés à l'achat d'immobilisations	1 050	1 338
Moins l'amortissement dans les produits	(1 653)	(1 773)
Moins le produit de la cession d'immobilisations	—	(135)
Moins la perte à la cession d'immobilisations	—	(588)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>36 238</b>	36 841

## Société de gestion des déchets nucléaires

### Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

---

#### 7. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la SGDN offre des régimes d'avantages sociaux à certains de ses employés et retraités. Un aperçu de ces régimes figure ci-dessous.

##### a) Régime de retraite agréé

Le régime de retraite agréé canadien est un régime contributif à prestations définies couvrant les employés et les retraités admissibles. Le régime de retraite agréé est capitalisé et les actifs du régime sont gérés par des tiers et comprennent des placements dans des fonds communs, des titres à revenu fixe et des parts de société en commandite dans un fonds immobilier. Le coût des prestations et les actifs au titre de ce régime sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la SGDN.

##### b) Régime complémentaire de retraite

Le régime complémentaire de retraite est un régime à prestations définies couvrant certains employés et retraités. Ce régime n'est pas capitalisé.

##### c) Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi offrent une protection au titre de l'assurance maladie, de l'assurance dentaire et de l'assurance vie collective pour certains groupes d'employés à temps plein qui prennent leur retraite de la SGDN. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Une évaluation aux fins de la capitalisation, qui a été effectuée pour le régime de retraite agréé au 1<sup>er</sup> janvier 2024, a rendu compte d'un excédent actuariel de 37,0 millions \$ et d'un ratio de financement de 135 % sur la base de la continuité de l'exploitation, ainsi que d'un excédent actuariel de 31,9 millions \$ et d'un ratio de solvabilité de 129 % sur la base de la solvabilité.

Dans le cas où un régime de retraite agréé canadien affiche un excédent, la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdit le versement de cotisations tant que l'actif du régime dépasse 125 % de la valeur actualisée du passif du régime sur la base de la continuité de l'exploitation si le régime de retraite est également pleinement financé sur la base de la solvabilité (ratio de solvabilité supérieur à 105 %).

Par conséquent, la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdit au promoteur du régime de cotiser au régime de retraite après le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle auprès des autorités de réglementation. Donc, la SGDN n'a versé aucune cotisation pour 2024, 2023 et 2022 conformément au rapport d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite agréé a été effectuée au 1<sup>er</sup> janvier 2024, celle du régime complémentaire de retraite l'a été au 31 décembre 2022, et celle des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2023. Le passif au 31 décembre 2024 est fondé sur une extrapolation des évaluations précédentes.

## Société de gestion des déchets nucléaires

### Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

## 7. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les renseignements à l'égard des régimes de retraite et des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi de la SGDN se présentent comme suit :

	Régime de retraite agréé		Régime complémentaire de retraite		Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Variations de l'obligation au titre des prestations constituées</b>						
Obligation au titre des prestations constituées au 1 <sup>er</sup> janvier	(106 095)	(94 915)	(10 519)	(7 117)	(20 168)	(16 650)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(5 143)	(4 425)	(1 095)	(543)	(1 836)	(1 245)
Coût financier	(5 818)	(5 189)	(547)	(406)	(1 004)	(901)
Coût des services passés	—	—	—	—	—	—
Cotisations salariales	—	—	—	—	—	—
Prestations versées	3 435	3 707	383	352	253	302
(Perte actuarielle nette) gain actuariel net	(3 186)	(5 273)	312	(2 805)	2 076	(1 674)
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	(116 807)	(106 095)	(11 466)	(10 519)	(20 679)	(20 168)
<b>Variations de l'actif des régimes</b>						
Juste valeur de l'actif des régimes au 1 <sup>er</sup> janvier	144 339	135 817	—	—	—	—
Rendement prévu de l'actif des régimes	7 449	7 041	—	—	—	—
Prestations versées	(3 435)	(3 707)	(383)	(352)	(253)	(302)
Gain actuariel net (perte actuarielle nette)	12 649	5 188	—	—	—	—
Cotisations patronales	—	—	383	352	253	302
Coût des services passés	—	—	—	—	—	—
Cotisations salariales	—	—	—	—	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes au 31 décembre	161 002	144 339	—	—	—	—
<b>Situation de capitalisation</b>						
Juste valeur de l'actif des régimes	161 002	144 339	—	—	—	—
Obligation au titre des prestations constituées	(116 807)	(106 095)	(11 466)	(10 519)	(20 679)	(20 168)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	44 195	38 244	(11 466)	(10 519)	(20 679)	(20 168)
Tranche à court terme	—	—	(350)	(350)	(300)	(300)
Tranche à long terme	44 195	38 244	(11 116)	(10 169)	(20 379)	(19 868)
	44 195	38 244	(11 466)	(10 519)	(20 679)	(20 168)
<b>Composantes des coûts comptabilisés</b>						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 143	4 425	1 095	543	1 836	1 245
Coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées	5 818	5 189	547	406	1 004	901
Rendement prévu de l'actif des régimes	(7 449)	(7 041)	—	—	—	—
Coûts comptabilisés	3 512	2 573	1 642	949	2 840	2 146

Le total du passif au titre des prestations constituées du régime complémentaire de retraite et des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi s'élève à 32 145 \$ (30 687 \$ en 2023), dont une tranche à court terme de 650 \$ (650 \$ en 2023) est incluse dans les créditeurs et charges à payer de l'état consolidé de la situation financière.

Les coûts des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés sont inclus dans les catégories de charges respectives dans l'état consolidé des résultats.

Les réévaluations présentées dans l'état consolidé de l'évolution de l'actif net comprennent des réévaluations découlant du régime de retraite agréé totalisant 9 463 \$ (85 \$ en 2023), et des réévaluations découlant du régime complémentaire de retraite et des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi totalisant 2 388 \$ (4 479 \$ en 2023), et elles découlent du tableau qui précède. Les écarts actuariels sont fonction des modifications des hypothèses démographiques ou financières, ou des ajustements liés à l'expérience, selon le cas, par rapport aux hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle.

## Société de gestion des déchets nucléaires

### Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

#### 7. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des obligations et des coûts au titre des prestations constituées de la SGDN sont les suivantes :

	Régime de retraite agréé		Régime complémentaire de retraite		Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024 %	2023 %	2024 %	2023 %	2024 %	2023 %
Taux d'actualisation au début de l'exercice	5,25	5,25	4,60	5,10	4,60	5,10
Taux de progression des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00	—	—
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00	2,00	2,00	2,00	—	—
Taux tendanciel de l'augmentation du coût des soins de santé	—	—	—	—	5,49	5,12
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,25	5,25	4,80	4,60	4,80	4,60
Durée résiduelle moyenne d'activité des employés	14 ans	15 ans	14 ans	15 ans	15 ans	16 ans

L'information liée à la sensibilité relative aux autres avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

	2024 \$	2023 \$
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût des soins de santé sur les éléments suivants :		
Obligation au titre des prestations constituées	4 093	4 574
Coût des services rendus et coût financier au cours de l'exercice	828	859
Incidence d'une diminution de 1 % du coût des soins de santé sur les éléments suivants :		
Obligation au titre des prestations constituées	(3 066)	(3 367)
Coût des services rendus et coût financier au cours de l'exercice	(587)	(597)

Le régime complémentaire de retraite n'est pas capitalisé et est garanti par une lettre de crédit de soutien de 10 863 \$ (10 224 \$ en 2023) obtenue par OPG pour le compte de la SGDN, tel qu'il a été approuvé par les membres.

#### 8. Incitatifs à la location reportés

	2024 \$	2023 \$
Incitatifs à la location	836	836
Moins l'amortissement cumulé	(627)	(543)
	209	293

## Société de gestion des déchets nucléaires

### Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

---

#### 9. Garanties et éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la SGDN conclut des ententes qui répondent à la définition d'une garantie.

- a) La SGDN a accordé une indemnisation en vertu de différents contrats. Aux termes de ces contrats, la SGDN accepte d'indemniser la contrepartie relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, tous les passifs, toutes les pertes, toutes les poursuites et tous les dommages survenus pendant ou après la durée des contrats.
- b) La SGDN accorde une indemnisation à tous les administrateurs, membres de la direction et employés agissant au nom de la SGDN relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, des montants pour régler des poursuites judiciaires à l'égard de services fournis à la SGDN, sous réserve de certaines restrictions.

La nature de ces ententes d'indemnisation ne permet pas à la SGDN de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer, en raison des difficultés que comporte l'évaluation du passif, difficultés qui traduisent l'imprévisibilité des événements futurs et la couverture illimitée offerte aux contreparties. Historiquement, la SGDN n'a pas effectué de paiements en vertu de ces ententes ou d'ententes semblables et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé relativement à ces ententes.

La SGDN a également pris des dispositions visant la mise en place d'une lettre de crédit de soutien émise par OPG visant à garantir son régime complémentaire de retraite (se reporter à la note 7).

#### 10. Engagements et obligations contractuelles

##### *Contrats de location*

La SGDN a conclu des contrats de location de locaux qui viennent à expiration à diverses dates jusqu'au 28 février 2030.

Pour la durée initiale des contrats de location, les paiements annuels minimaux estimatifs jusqu'à leur expiration s'échelonnent comme suit :

	\$
2025	1 711
2026	1 155
2027	632
2028	108
2029	108
2030	18
	<u>3 732</u>

## Société de gestion des déchets nucléaires

### Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

## 10. Engagements et obligations contractuelles (suite)

### Obligations contractuelles

Aux termes de la GAP, la SGDN conclut des ententes pluriannuelles avec des entrepreneurs tiers lorsque des services d'ingénierie, d'analyse géoscientifique, de conception et de construction ainsi que d'autres services professionnels sont nécessaires pour soutenir le projet. Ces obligations contractuelles sont comptabilisées à titre de passif lorsque les services sont rendus par l'entrepreneur tiers.

En outre, l'organisme conclut des ententes de financement de l'infrastructure pluriannuelles avec des collectivités autochtones et des municipalités, lesquelles régissent leur participation dans le cadre du projet de la GAP. En 2024, la SGDN a conclu des accords d'hébergement avec des collectivités autochtones et des municipalités qui ont été sélectionnées pour accueillir le futur site du dépôt géologique en profondeur du Canada pour le combustible nucléaire irradié. Ces accords sont pluriannuels et prévoient des paiements liés à des jalons et des paiements annuels aux collectivités au cours de la période qu'ils couvrent. Les paiements liés à des jalons sont fondés sur l'atteinte de jalons dans le cadre du projet, tandis que les paiements annuels sont fondés sur le développement communautaire et sur les dépenses d'exploitation et d'infrastructure liées au projet.

La SGDN comptabilisera le passif au titre des paiements liés aux jalons dans l'exercice au cours duquel les jalons liés au projet seront atteints. Les jalons sont liés à la soumission de la description initiale du projet et des études d'impact auprès de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et à la réception des permis autorisant la préparation, la construction et l'exploitation du site par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Les accords d'hébergement exigent la participation continue des collectivités tout au long du processus de décision réglementaire et d'obtention des permis, ainsi que pendant les phases de construction, d'exploitation et de surveillance prolongée du projet. Les paiements d'exploitation annuels représentent le financement qui sera accordé aux collectivités qui hébergeront le projet, sous réserve du respect continu de leurs obligations en ce qui a trait au projet et aux dépenses prévisibles liées à l'exploitation, à l'infrastructure et au développement communautaire liées au projet. Les paiements annuels seront passés en charges à mesure que les critères liés aux paiements annuels seront respectés.

## 11. Information sectorielle

L'information sectorielle des trois secteurs isolables de la SGDN se présente comme suit :

	GAP		DMA-DHAAC		NRN		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits tirés des apports	346 630	145 641	919	660	267	—	347 816	146 301
Produits d'intérêts et autres produits	602	458	1	1	2	—	605	459
Total des produits	347 232	146 099	920	661	269	—	348 421	146 760
Amortissement des immobilisations	1 653	1 773	—	—	—	—	1 653	1 773
Perte à la cession d'immobilisations	—	588	—	—	—	—	—	588
Charges de fonctionnement	345 579	143 738	920	661	269	—	346 768	144 399
Total des charges	347 232	146 099	920	661	269	—	348 421	146 760
Entrées d'immobilisations	1 050	1 338	—	—	—	—	1 050	1 338

La répartition des charges communes au titre de la prestation de services entre chaque secteur isolable ci-dessus est basée sur les heures de travail du personnel dans chaque secteur.

## Société de gestion des déchets nucléaires

### Notes complémentaires

31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

---

#### 12. Sommes à remettre à l'État

Les sommes à remettre à l'État comprennent les montants suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (« TPS/TVH ») à payer	<b>(29 059)</b>	(2 164)
Montants au titre de la TPS/TVH à recevoir	<b>649</b>	737
Montant net au titre de la TPS/TVH à payer	<b>(28 410)</b>	(1 427)

Le solde net à payer de 28 410 \$ (1 427 \$ en 2023) au titre des sommes à remettre à l'État est inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Pour plus d'informations,  
veuillez contacter :

Société de gestion des déchets nucléaires  
22, avenue St. Clair Est, 4<sup>e</sup> étage  
Toronto (ON) M4T 2S3, Canada  
Tél. : 416.934.9814 Sans frais: 1.866.249.6966  
Courriel : [contactus@nwmocanada.ca](mailto:contactus@nwmocanada.ca)  
Site Web : [nwmocanada.ca](http://nwmocanada.ca)

   @LaSGDN

 /company/nwmocanada

© 2025 Société de gestion des déchets nucléaires